



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014-2015

Siège social : Parc d'activités Alpespace
74 Voie Magellan
73800 Sainte-Hélène du Lac
454 083 379 RCS Chambéry

MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT

Société Anonyme au capital de 9 949 517.58 euros
Siège social : Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan
73800 Sainte-Hélène du Lac

454 083 379 RCS Chambéry

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (ci-après « la Société » ou « MND »), nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe MND ») durant l'exercice clos le 31 mars 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société pour les cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 ;

1. INFORMATION SUR LE GROUPE

1.1 RAPPORT DU GROUPE

1.1.1 Activité globale du Groupe

Il s'agit du troisième exercice de consolidation du Groupe selon les normes IFRS avec une date de transition au 1er avril 2011.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2015 s'établit à 61.444 K€.

En termes de chiffre d'affaires, l'activité du Groupe s'étant internationalisée au cours des dernières années, elle peut se décomposer par zones géographiques comme suit :

| En K€ | 31/03/2015 | | 31/03/2014 | |
|----------------|------------|-------|------------|-------|
| France | 19.734 | 32.1% | 19.996 | 39.4% |
| UE hors France | 31.189 | 50.8% | 25.358 | 49.9% |
| Reste du monde | 10.521 | 17.1% | 5.410 | 10.7% |
| Total | 61.444 | 100% | 50.764 | 100 % |

Nous vous proposons ci-dessous une présentation simplifiée du compte de résultat. Un comparatif est donné par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2014.

| En K€ | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 61.444 | 50.764 |
| Dotations aux amortissements | (1.581) | (1.434) |
| Dotations aux provisions | (367) | (798) |
| Résultat opérationnel courant | (3.724) | (10.225) |
| Résultat opérationnel | (3.855) | (11.179) |
| Coût de l'endettement financier net | (1.306) | (811) |
| Résultat net | (2.300) | (10.133) |
| Part du groupe | (2.300) | (10.133) |
| Intérêts minoritaires | | |

Le résultat opérationnel s'élève à (3.855) K€ et le résultat opérationnel courant à (3.724) K€.

La dotation aux amortissements ressort à (1.581) K€.

Le résultat net global de l'exercice clos le 31 mars 2015 ressort à (2.300) K€. Le résultat net part du Groupe est de (2.300) K€ et la part des intérêts minoritaires est de 0 K€.

S'agissant du tableau des flux de trésorerie, nous vous proposons ci-dessous un tableau simplifié en décrivant les principaux éléments :

| En K€ | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|--|------------|------------|
| CAF après coût de l'endettement financier net et impôt | (1.044) | (8.150) |
| CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt | (1.674) | (9.226) |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (9.752) | (10.282) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (7.390) | (12.935) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 5.107 | 21.712 |
| Variation de la trésorerie | (11.909) | (1.361) |

Des informations complémentaires vous sont données dans les annexes aux comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 le Groupe s'est développé notamment du fait des évènements suivants, détaillés essentiellement aux paragraphes 1.1.3 et 2.1 du présent rapport :

- Acquisition de la société ER2I MONTAGNE, société implantée à Montméliant dont la compétence est reconnue dans le domaine de l'ingénierie de la construction en milieu montagneux, particulièrement en matière de structures par câbles,
- Acquisition de la société LST Ropeway Systems SAS à LST Ropeway Systems GmbH.

1.1.2 Périmètre de consolidation au 31 mars 2015

A l'exception des sociétés MND EASTERN EUROPE, MND TURKEY et LST TURKEY qui ont clôturé leurs derniers comptes sociaux au 31 décembre 2014, toutes les sociétés intégrées clôturent leurs comptes annuels au 31 mars.

Néanmoins, une situation comptable est arrêtée au 31 Mars de chaque année pour les sociétés clôturant à une autre date.

| Société mère : | % d'intérêt | |
|---------------------------------|--------------------|---------------------------|
| MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT | | Sainte Hélène du Lac (73) |

Filiales françaises :

| | | |
|--------------------------------------|-------|---------------------------|
| MBS | 100 % | Sainte Hélène du Lac (73) |
| TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS) | 100 % | Sainte Hélène du Lac (73) |
| ETS - ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX | 100 % | Sainte Hélène du Lac (73) |
| SUFAG | 100 % | Sainte Hélène du Lac (73) |
| GRC TEC INDUSTRIE | 100 % | Sainte Hélène du Lac (73) |
| TECHFUN | 100 % | Sainte Hélène du Lac (73) |
| LST ROPEWAY SYSTEMS | 100 % | Sainte Hélène du Lac (73) |

Filiales étrangères :

| | | |
|---------------------------|-------|-----------|
| LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH | 100 % | Allemagne |
| MND AMERICA | 100 % | USA |
| MND EASTERN EUROPE | 100 % | Slovaquie |
| MND SWISS SA | 100 % | Suisse |
| MND ITALIA SRL | 100 % | Italie |
| MND IBERIA | 100 % | Espagne |
| MND TURKEY | 100 % | Turquie |
| LST TURKEY | 100 % | Turquie |
| SUFAG AB | 100 % | Suède |
| MND SVERIGE AB | 100 % | Suède |
| SUFAG SNOWBUSINESS GMBH | 100 % | Autriche |
| PRISME EQUIPEMENTS Canada | 100 % | Canada |

1.1.3 Activités des filiales consolidées et perspectives

1.1.1.1 Les résultats et perspectives des filiales françaises sont les suivants :

| MBS | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires HT | 5.935.338 € | 6.626.842 € |
| Résultat net | (325.755) € | (694.294) € |

La Société MBS a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 5.935.338 euros contre 6.626.842 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (325 755) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (694 294) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 971.008 euros.

Nous vous rappelons que l'associée unique a décidé le 16 janvier 2015 de réduire le capital social d'une somme de 1 000 050 euros pour le ramener de 2 000 100 euros à 1 000 050 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 300 à 150 euros et par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2014 en imputant le montant de la réduction du capital social en totalité sur le poste « report à nouveau » débiteur qui est ressorti ainsi à – 117 248,41 euros.

Nous vous rappelons également que l'associée unique a décidé le 31 mars 2015 :

- de réduire le capital social d'une somme de 400 020 euros pour le ramener de 1 000 050 euros à 600 030 euros, par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 150 euros à 90 euros et par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2014 et régulièrement approuvés, en imputant le montant de la réduction du capital social sur la totalité du poste « report à nouveau » débiteur de – 117 248,41 euros ainsi soldé, et le solde, soit 282 771,59 euros, affecté à un compte de « réserve indisponible ».
- d'augmenter le capital social de 400 050 euros pour le porter à 1 000 080 euros, par l'émission de 4 445 actions nouvelles de numéraire de 90 euros de nominal chacune entièrement souscrites par l'associée unique qui a libéré intégralement le montant de sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

| TAS | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|-------------|---------------|
| Chiffre d'affaires HT | 7.084.993 € | 6.122.200 € |
| Résultat net | 631.923 € | (1.038.372) € |

La Société TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE (TAS) a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 7.084.993 euros contre 6.122.200 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 631.923 euros contre un résultat net comptable déficitaire de (1.038.372) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.058.629 euros.

| ETS | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires HT | 1.692.916 € | 2.089.342 € |
| Résultat net | (159.117) € | (118.732) € |

La société E.T.S. – ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 1.692.916 euros contre un chiffre d'affaires de 2.089.342 euros l'exercice précédent clos le 31 mars 2014 et d'une durée exceptionnelle de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (159.117) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (118.732) euros au titre de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 234.884 euros.

Nous vous rappelons que :

Par une décision de l'associé unique du 31 mars 2015, le capital a été augmenté de 392 000 euros par élévation du nominal des actions de 10 euros à 36,1333333 euros et réduit de 392 000 euros par résorption des pertes. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction du nominal des actions qui passe ainsi de 36,133 euros à 10 euros.

| SUFAG SAS | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires HT | 11.097.010 € | 6.305.247 € |
| Résultat net | (1.813.544) € | (2.096.665) € |

La Société SUFAG a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 11.097.010 euros contre 6.305.247 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (1.813.544) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (2 096 665) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.230.929 euros.

Nous vous rappelons que :

Par décision de l'associé unique du 27 février 2015, le capital social a été réduit de 1 666 702,50 euros par résorption des pertes. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction du nominal des actions qui est passé de 261 euros à 43,50 euros. Le capital social a été augmenté de 1 666 702,50 euros par l'émission de 38 315 actions nouvelles de 43,50 euros de nominal, entièrement libérées lors de leur souscription par l'associé unique.

| GRC TEC INDUSTRIE | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires HT | 5.285.499 € | 4.278.467 € |
| Résultat net | 306.925 € | (652.774) € |

La société GRC TEC INDUSTRIE a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 5.285.499 euros contre un chiffre d'affaires de 4.278.467 euros l'exercice précédent clos le 31 mars 2014 et d'une durée exceptionnelle de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 306.925 euros contre un résultat net comptable déficitaire de (652.774) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 619.917 euros.

Nous vous rappelons que :

Par décision de l'associé unique du 27/02/2015, le capital social a été réduit de 250 000 euros par réduction du nominal des actions qui passe ainsi de 20 euros à 10 euros. Le capital social a été augmenté de 250 000 euros, par l'émission de 25 000 actions nouvelles de numéraire de 10 euros chacune, entièrement libérées lors de leur souscription par l'associé unique.

| TECHFUN | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires HT | 2.396.048 € | 238.629 € |
| Résultat net | (272.586) € | (166.852) € |

La société TECHFUN a réalisé, au cours de son deuxième exercice social clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 2.396.048 euros contre un chiffre d'affaires de 238.629 euros l'exercice précédent clos le 31 mars 2014 et d'une durée exceptionnelle de 10 mois.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (272.586) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (166.852) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 588.810 euros.

Nous vous rappelons que :

Par décision de l'associé unique du 27/02/2015, le capital social a été augmenté de 425 000 euros, par l'émission de 425 000 actions nouvelles de 1 euro de nominal, entièrement libérées lors de leur souscription par l'associé unique.

| LST ROPEWAYS SYSTEMS SAS | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|---------------------------------|---------------|-------------|
| Chiffre d'affaires HT | 9.236.041 € | 4.402.181 € |
| Résultat net | (1.122.875) € | (143.948) € |

La société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS a réalisé, au cours de son deuxième exercice social clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 9.236.041 euros contre un chiffre d'affaires de 4.402.181 euros l'exercice précédent clos le 31 mars 2014 et d'une durée exceptionnelle de 13 mois.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (1.122.875) euros contre un résultat net comptable déficitaire de (143.948) euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.290.150 euros.

Nous vous rappelons que :

Le 22 septembre 2014, la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT (MND) a racheté 100% des parts de LST ROPEWAY SYSTEMS SAS à la société LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH (détenue à 100% par MND).

Le 31 mars 2015, LST ROPEWAY SYSTEMS SAS a absorbé la société Cabline avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er octobre 2014. En rémunération des apports, une augmentation de capital 406 970 euros a été réalisée par émission de 40 697 actions nouvelles de 10 euros de nominal et assortie d'une prime de fusion de 5 euros. La fusion n'a dégagé ni boni ni mali.

Le 31 mars 2015, LST ROPEWAY SYSTEMS SAS a absorbé la société ER2I avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er avril 2014. En rémunération des apports, une augmentation de capital de 1 999 980 euros a été réalisée par émission de 199 998 actions nouvelles de 10 euros de nominal et assortie d'une prime de fusion de 20 euros. La fusion a dégagé un mali technique de 1 462 010 euros.

Par décision de l'associé unique du 31 mars 2015, le capital social a été réduit de 56 950 euros par résorption des pertes. Cette réduction de capital a été réalisée par réduction du nominal des actions qui passe ainsi de 10 euros à environ 9,7773 euros.

1.1.1.2 Les résultats des filiales étrangères sont les suivants :

| LST ROPEWAYS SYSTEMS GmbH | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 7.111 K€ | 7.035 K€ |
| Résultat net | (1.506) K€ | (3.421) K€ |

La société LST ROPEWAY SYSTEMS GmbH a réalisé, au cours de cet exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 7.111 K euros contre 7.035 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (1.506) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (3.421) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 671 K euros.

| MND AMERICA | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 3.506 KUSD | 1.192 KUSD |
| Résultat net | 279 KUSD | (581) KUSD |

La société MND AMERICA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 3.506 K USD contre 1.192 K USD lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 279 K USD contre un résultat net comptable déficitaire de (611) K USD de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 735 K USD.

| MND EASTERN EUROPE | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|---------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 2.011 K€ | 2.897 K€ |
| Résultat net | (278) K€ | 311 K€ |

La société MND EASTERN EUROPE a réalisé, au cours de la situation arrêtée le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 2.011 K euros contre 2.897 K euros lors de l'exercice précédent d'une durée exceptionnelle de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (278) K euros contre un résultat net comptable bénéficiaire de 311 K euros de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 3 K euros.

| MND SWISS SA | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 2.740 KCHF | 2.696 KCHF |
| Résultat net | 272 KCHF | (188) KCHF |

La société MND SWISS a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 2.740 K CHF contre 2.696 K CHF lors de l'exercice précédent d'une durée exceptionnelle de 15 mois.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 272 K CHF contre un résultat net comptable déficitaire de (188) K CHF de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 580 K CHF.

| MND ITALIA SRL | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 5.140 K€ | 2.786 K€ |
| Résultat net | (16) K€ | (161) K€ |

La société MND ITALIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 5.140 K euros contre 2.786 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (16) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (161) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 1.898 K euros.

| MND IBERIA | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 820 K€ | 784 K€ |
| Résultat net | (2) K€ | (104) K€ |

La société MND IBERIA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 820 K euros contre 784 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (2) K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (104) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 22 K euros.

| MND TURKEY | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 4.148 KTRY | 2.437 KTRY |
| Résultat net | (16) KTRY | (629) KTRY |

La société MND TURKEY a réalisé, au cours de la situation arrêtée le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 4.148 K livres turques contre 2.437 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (16) K livres turques contre un résultat net comptable déficitaire de (629) K livres turques lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (445) K livres turques.

| LST TURKEY | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires HT | 805 KTRY | 885 KTRY |
| Résultat net | (230) KTRY | (348) KTRY |

La société LST TURKEY a réalisé, au cours de la situation arrêtée le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 805 K livres turques contre 885 K livres turques lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (230) K livres turques contre un résultat net comptable déficitaire de (348) K livres turques lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à (528) K livres turques.

| SUFAG AB | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires HT | 98.971 KSEK | 40.604 KSEK |
| Résultat net | 7.766 KSEK | 635 KSEK |

La société SUFAG AB a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 98.971 K Couronnes Suédoises contre 40.604 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 7.766 K Couronnes Suédoises contre un résultat net comptable bénéficiaire de 635 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 32.638 Couronnes Suédoises.

| MND SVERIGE AB | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|------------------------|-------------|-------------|
| Chiffres d'affaires HT | 44.357 KSEK | 45.877 KSEK |
| Résultat net | 1.542 KSEK | 1.203 KSEK |

La société MND SVERIGE AB a réalisé, au cours de cet exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 44.357 K couronnes suédoises contre 45.877 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 1.542 K Couronnes Suédoises contre un résultat net comptable bénéficiaire de 1.203 K Couronnes Suédoises lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 4.869 Couronnes Suédoises.

| SUFAG SNOWBUSINESS GmbH | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Chiffres d'affaires HT | 11.783 K€ | 8.404 K€ |
| Résultat net | 19 K€ | (1.005) K€ |

La Société Sufag Snowbusiness GmbH, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 11.783 K euros contre 8.404 K euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable ressort bénéficiaire à 19 K euros contre un résultat net comptable déficitaire de (1.005) K euros lors de l'exercice précédent.

Ses capitaux propres ressortent à 2.620 K euros.

| PRISME EQUIPEMENTS CANADA | 31/03/2015 |
|----------------------------------|------------|
| Chiffres d'affaires HT | 614 KCAD |
| Résultat net | (154) KCAD |

La Société PRISME CANADA a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, un chiffre d'affaires de 614 K CAD euros.

Le résultat net comptable ressort déficitaire à (154) K CAD.

Ses capitaux propres ressortent à (145) K CAD.

1.1.1.3 Entrées et sorties du périmètre au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, sont entrées dans le périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

- Acquisition des titres de la société ER2I MONTAGNE, société implantée à Montméliant dont la compétence est reconnue dans le domaine de l'ingénierie de la construction en milieu montagneux, particulièrement en matière de structures par câbles en date du 30 juillet 2014.
- Acquisition des titres de la société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS en date du 22 septembre 2014 auprès de la société LST ROPEWAY SYSTEMS GMBH

Nous vous informons également qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, sont sorties du périmètre de consolidation les sociétés suivantes :

- la société CABLINE a été absorbée par la société LST Ropeway Systems SAS suivant les termes d'un traité de fusion-absorption signés en date du 31 décembre 2014 entre les sociétés LST Ropeway Systems SAS, absorbante, et la société CABLINE, absorbée, toutes deux détenues à 100 % par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT. La société CABLINE a par conséquent été dissoute par décisions de son associée unique, la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, en date du 31 mars 2015.
- la société ER2I MONTAGNE a été absorbée par la société LST Ropeway Systems SAS suivant les termes d'un traité de fusion-absorption signés en date du 11 février 2015 entre les sociétés LST Ropeway Systems SAS, absorbante, et la société ER2I MONTAGNE, absorbée, toutes deux détenues à 100 % par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT. La société ER2I MONTAGNE a par conséquent été dissoute par décisions de son associée unique, la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, en date du 31 mars 2015.

1.2 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Des frais de recherche et développement ont été comptabilisés en immobilisation pour un montant de 1.041 K€.

1.3 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important impactant le groupe MND n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

1.4 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.4.1 Etat de la situation financière consolidée

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-------|------------------------|------------------------|
| Ecarts d'acquisition | 5 | 13 227 | 11 635 |
| Immobilisations incorporelles | 6 | 5 541 | 2 287 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 6 231 | 5 846 |
| Autres actifs financiers | 8/9 | 1 323 | 1 132 |
| Impôts différés | 10 | 5 385 | 2 983 |
| Autres actifs long terme | | | 0 |
| Actifs non-courants | | 31 707 | 23 883 |
| Stocks et en-cours | 11 | 24 080 | 19 273 |
| Clients et autres débiteurs | 12 | 22 849 | 17 879 |
| Créances d'impôt | | 434 | 431 |
| Autres actifs courants | | 1 034 | 899 |
| VMP et autres placements | | 0 | 60 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13 | 1 892 | 5 234 |
| Actifs courants | | 50 288 | 43 776 |
| Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | | 0 | 0 |
| Total Actif | | 81 995 | 67 659 |
| | | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
| Capital | 14 | 9 950 | 8 898 |
| Primes liées au capital | | 21 305 | 18 135 |
| Actions propres | | (201) | (141) |
| Autres réserves | | (218) | (221) |
| Résultats accumulés | | (11 132) | (8 742) |
| Total Capitaux propres, part du groupe | | 19 704 | 17 929 |
| Intérêts minoritaires | | 0 | 0 |
| Total Intérêts minoritaires | | 0 | 0 |
| Total des capitaux propres | | 19 704 | 17 929 |
| Emprunts et dettes financières | 17 | 17 199 | 15 570 |
| Engagements envers le personnel | 15/16 | 713 | 722 |
| Autres provisions | 15 | 188 | 622 |
| Impôts différés | | 139 | 93 |
| Autres passifs long terme | | 5 | 8 |
| Total Passifs non courants | | 18 244 | 17 015 |
| Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) | 17 | 23 129 | 14 351 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 18 | 19 080 | 17 008 |
| Dettes d'impôt | | 236 | 140 |
| Autres passifs courants | | 1 602 | 1 216 |
| Total Passifs courants | | 44 047 | 32 715 |
| Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | | 0 | 0 |
| Total des passifs | | 62 291 | 49 730 |
| Total Passif | | 81 995 | 67 659 |

1.4.2 Etat de résultat net consolidé

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 19 | 61 444 | 50 764 |
| Achats consommés | 20 | (32 376) | (33 561) |
| Charges externes | 21 | (15 057) | (13 119) |
| Charges de personnel | 22 | (18 783) | (14 919) |
| Impôts et taxes | | (379) | (425) |
| Dotations aux amortissements | | (1 581) | (1 434) |
| Dotations aux dépréciations et provisions | | (367) | (798) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 23 | 3 375 | 3 267 |
| Résultat opérationnel courant | | (3 724) | (10 225) |
| Résultat sur cession de participations consolidées | | | 0 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | 25 | (131) | (954) |
| Résultat opérationnel | | (3 855) | (11 179) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 0 | 0 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (1 306) | (811) |
| Coût de l'endettement financier net | 26 | (1 306) | (811) |
| Autres produits et charges financiers | | 929 | (30) |
| Résultat avant impôt | | (4 232) | (12 020) |
| Impôts sur les bénéfices | 27 | 1 932 | 1 887 |
| Résultat après impôt | | (2 300) | (10 133) |
| Résultat des ME | | | 0 |
| Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées | | 0 | 0 |
| Résultat net | | (2 300) | (10 133) |
| Part du groupe | | (2 300) | (10 133) |
| Part des minoritaires | | | |
| Résultat par action (€/action) | 29 | (0,24) | (1,55) |
| Résultat dilué par action (€/action) | 29 | (0,24) | (1,55) |

1.4.3 Etat du résultat global consolidé

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net total | | (2 300) | (10 133) |
| Ecart de conversion | | 41 | (214) |
| Ecart actuariels | | (101) | |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (60) | (214) |
| Résultat global | | (2 360) | (10 347) |
| Dont part revenant au Groupe consolidé | | (2 360) | (10 347) |
| Dont part revenant aux intérêts minoritaires | | | |

Nous vous précisons que toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

1.4.4 Etat de variation des capitaux propres consolidés

| | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Autres réserves groupe | | | Résultats accumulés | Total Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Total Capitaux propres | |
|--|---------|-------------------------|-----------------|------------------------|-------|------------------------------|---------------------|--|-----------------------|---------------------------|----------|
| | | | | Réserves de conversion | OCI | Autres réserves hors OCI/CTA | | | | | |
| Situation au 1er avril 2013 | 5 393 | 1 654 | | (0) | | | 0 | 1 902 | 8 949 | 523 | 9 471 |
| Incidence des changements de méthode comptable : | | | | | | | | | | | |
| Situation ajustée au 1er avril 2013 | 5 393 | 1 654 | | (0) | | | (0) | 1 902 | 8 949 | 523 | 9 471 |
| Ecarts de conversion | | | | (214) | | | (214) | | (214) | | (214) |
| Résultat de la période | | | | | | | (10 133) | (10 133) | (10 133) | | (10 133) |
| Total des pertes et profits de la période | | | | (214) | | | (214) | (10 133) | (10 347) | | (10 347) |
| Dividendes versés | | | | | | | | | 19 987 | | 19 987 |
| Augmentation de capital | 3 506 | 16 481 | | | | | | | (141) | | (141) |
| Mouvements sur actions propres | | | (141) | | | | | | | | |
| Paiements d'un dividende en actions de filiales | | | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | (518) | (518) | (523) | | (1 041) |
| Autres variations | | | | | | | | | | | |
| Situation au 31 mars 2014 | 8 899 | 18 135 | (141) | (214) | | | (214) | (8 749) | 17 929 | | 17 929 |
| Incidence des changements de méthode comptable : | | | | | | | | | | | |
| Situation ajustée au 1er avril 2014 | 8 899 | 18 135 | (141) | (214) | | | (214) | (8 749) | 17 929 | | 17 929 |
| Ecarts actuariels | | | | | (101) | | (101) | | (101) | | (101) |
| Ecarts de conversion | | | | 41 | | | 41 | | 41 | | 41 |
| Résultat de la période | | | | | | | (2 300) | (2 300) | (2 300) | | (2 300) |
| Total des pertes et profits de la période | | | | 41 | (101) | | (60) | (2 300) | (2 360) | | (2 360) |
| Dividendes versés | | | | | | | | | | | |
| Augmentation de capital | 1 051 | 3 170 | | | | | | | 4 221 | | 4 221 |
| Mouvements sur actions propres | | | (60) | | | | | | (60) | | (60) |
| Paiements d'un dividende en actions de filiales | | | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | (27) | (27) | (27) | | (27) |
| Situation au 31 mars 2015 | 9 950 | 21 305 | (201) | (173) | (101) | | (274) | (11 076) | 19 704 | | 19 704 |

1.4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net total consolidé | | (2 300) | (10 133) |
| Ajustements | | | |
| Amortissements et provisions | | 1 184 | 1 960 |
| Résultats de cession et des pertes et profits de dilution | | 72 | 23 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | (1 044) | (8 150) |
| Charge (produit) d'impôt | 27 | (1 932) | (1 887) |
| Coût de l'endettement financier net | 26 | 1 302 | 811 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | (1 674) | (9 226) |
| Incidence de la variation des stocks | 11 | (4 807) | 2 031 |
| Incidence de la variation des créances clients | 12 | (5 101) | 3 901 |
| Incidence de la variation des dettes fournisseurs | 18 | 2 554 | (6 970) |
| Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts | | 0 | 0 |
| Impôts payés | | (725) | (18) |
| Variations du Besoin en Fonds de Roulement | | (8 079) | (1 056) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | (9 752) | (10 282) |
| Incidence des variations de périmètre | 4/5 | (1 846) | (8 998) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 6/7 | (5 489) | (3 541) |
| Acquisition d'actifs financiers | | 0 | 0 |
| Variation des prêts et avances consentis | 9 | (191) | (556) |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 6/7 | 136 | 220 |
| Cession d'actifs financiers | | 0 | 0 |
| Dividendes reçus | | 0 | 0 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | 0 | (60) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (7 390) | (12 935) |
| Augmentation de capital | 14 | 4 552 | 19 986 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | | (60) | (141) |
| Emission d'emprunts | 17 | 4 597 | 5 167 |
| Remboursement d'emprunts | 17 | (2 679) | (2 482) |
| Intérêts financiers nets versés | 26 | (1 303) | (818) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 5 107 | 21 712 |
| Incidence de la variation des taux de change | | 126 | 144 |
| Incidence des changements de principes comptables | | | 0 |
| Variation de la trésorerie | | (11 909) | (1 361) |
| Trésorerie d'ouverture | 13/17 | (4 336) | (2 975) |
| Trésorerie de clôture | 13/17 | (16 245) | (4 336) |

1.5 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la société faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de (2.300) K€ pour un résultat net global de (2.300) K€.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE

MND est un groupe de sociétés leaders en matière de développement, d'aménagement et de sécurisation de domaines skiables, de sites de loisirs et d'infrastructures en montagne depuis 2004.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi le déploiement de sa stratégie d'offre globale et la consolidation de ses métiers historiques et a renforcé son portefeuille d'offres dans le domaine de l'Aménagement en montagne, marché en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 4.227.682 euros contre 3.965.894 euros lors de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées pour cet exercice à 6.022.996 euros contre 4.695.978 euros lors de l'exercice précédent et notre résultat d'exploitation ressort déficitaire à (1.002.431) euros contre un résultat d'exploitation déficitaire de (669.431) euros lors de l'exercice précédent.

En conséquence, notre résultat net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2015 ressort en une perte de 1.234.204 euros contre une perte de 556 495 euros lors de l'exercice précédent.

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT a réalisé plusieurs opérations juridiques marquantes :

2.1.1 Renouvellement des délégations

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 23 juin 2014, ont convoqué pour le 30 juillet 2014 une assemblée générale extraordinaire avec pour ordre du jour les points suivants :

- Décision de délégation donnée au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé ;

- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas de demandes excédentaires ;
- Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10% du capital de la Société ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés ; suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit.

De plus, l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire le 26 septembre 2014 a statué notamment sur les points suivants à l'ordre du jour :

- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions ;
- Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;

2.1.2 Modifications statutaires

Sur la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la Société MND a procédé aux modifications suivantes de ses statuts :

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 7 juillet 2014, en vue d'une levée de fonds complémentaire à celle réalisée dans le cadre du processus d'introduction en bourse des actions de notre société intervenu en octobre 2013, et afin de mener à bien le projet de développement du Groupe à moyen terme sans recours complémentaire à l'endettement, usant de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 12 septembre 2013 dans sa treizième et dix-septième résolution, ont décidé la réalisation d'une opération d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

Dans ces conditions, le prix d'émission a été arrêté à la moyenne pondérée des cours des cinq derniers jours de bourse diminuée d'une décote de 10 %, soit 4,84 euros pour réaliser à une augmentation du capital social par création de 523.802 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital globale de 2.535.201,68 euros comprenant :

- une augmentation du capital social de 487.135,86 euros par émission de 523.802 actions ordinaires nouvelle de 0,93 euro de valeur nominale, et
- une prime d'émission globale de 2.048.065,82 euros, soit 3,91 euros par action ordinaire nouvelle émise.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 11 juillet 2014, ont constaté que l'augmentation de capital a été intégralement et ainsi constaté l'augmentation de capital social d'un montant de 487.135,86 euros pour le porter de 8.898.163,74 euros à 9.385.299,60 euros, divisé en 10.091.720 actions d'une valeur nominale de 0,93 euro chacune.

Les actions ordinaires nouvelles ont été assimilées dès leur création aux actions ordinaires existantes. Elles sont cotées sur le marché Euronext, compartiment C à Paris, sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes sous le code ISIN FR0011584549.

Il convient de noter également la mise à jour des statuts en date du 17 octobre 2014 suite à l'apport des titres de la société ER2I MONTAGNE exposée ci-dessous au point 2.1.3.

2.1.3 Opération d'acquisition de la société ER2I MONTAGNE

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 10 juillet 2014, ont été informés du projet visant à prendre le contrôle de la société ER2I MONTAGNE, société implantée à Montmélian dont la compétence est reconnue dans le domaine de l'ingénierie de la construction en milieu montagneux, particulièrement en matière de structures par câbles.

Ils ont décidé que le transfert de la totalité des actions de la société ER2I MONTAGNE serait opéré par cession (pour environ 25% des actions) et par apport en nature (pour environ 75% actions), lequel serait rémunéré à hauteur d'un plus de 90% par l'attribution d'actions MND valorisées au cours moyen pondéré par les volumes des trois derniers jours de bourse précédant la date d'acquisition, et une soulte pour moins de 10% de la valeur des titres apportés.

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 30 juillet 2014, ont autorisé la signature du contrat d'apport en nature de 1.355 actions de la société ER2I MONTAGNE, du contrat de cession des 445 autres actions composant le capital social de cette société ainsi que de la garantie d'actif et de passif consentie par les cédants et apporteurs ; Ledit contrat stipulant notamment que M. Ludovic BIBOLLET-RUCHE fait apport à la société de 1.355 actions de la société ER2I MONTAGNE à rémunérer par l'attribution de 306.686 actions de la société MND évaluées suivant la moyenne pondérée par les volumes des cours de bourse au cours des trois dernières séances précédant le 30 juillet 2014, soit 4,42 euros, et d'une soulte d'un montant de 149.999,85 euros (correspondant à l'apport de 135 actions de la société ER2I MONTAGNE).

L'admission des actions nouvelles créées dans le cadre de cette opération nécessitant la réalisation d'un prospectus d'admission enregistré par les services de l'Autorité des Marchés Financiers, cette dernière a enregistré ce document en date du 17 octobre 2014 sous le numéro 14-559, présentant ainsi l'opération d'Equity Line (Cf. 2.1.4 ci-après) et incluant l'opération de rapprochement avec la société ER2I MONTAGNE.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 17 octobre 2014, usant de sa délégation accordée par l'assemblée générale du 30 juillet 2014 aux termes de sa huitième résolution, ont décidé une augmentation de capital par apport en nature et supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Monsieur Ludovic BIBOLLET-RUCHE ; émettant ainsi 306.686 actions de la Société en rémunération des 1.220 actions de la société ER2I MONTAGNE apportées, étant précisé que les 135 autres actions apportées seront rémunérées par l'attribution d'une soulte d'un montant 149.999,85 euros.

Par conséquent, ils ont décidé, au titre de la rémunération desdits apports, d'augmenter le capital social d'un montant global 1.355.552,12 euros, soit 285.217,98 euros en valeur nominale, outre une prime d'émission de 1.070.334,14 euros, par l'émission de 306.686 actions de la Société au prix de 4,42 euros par action, soit 0,93 euro de valeur nominale et 3,49 euros de prime d'émission, attribuées à Monsieur Ludovic BIBOLLET-RUCHE en rémunération de l'apport en nature.

Le capital social a ainsi été porté de 9.385.299,60 euros à 9.670.517,58 euros, divisé en 10.398.406 actions d'une valeur nominale de 0,93 euro chacune, outre une prime d'apport de 1.070.334,14 euros.

2.1.4 Renforcement des capacités financières avec la mise en place d'une Equity Line

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 21 juillet 2014 ont autorisé la direction générale à conclure la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec KEPLER CHEUVREUX afin de faire face à l'accélération du développement international de notre groupe et la montée en puissance du projet de mobilité urbaine par transport à câbles en procurant souplesse et garantie tout en préservant au mieux les intérêts de la Société et de l'ensemble des actionnaires du Groupe.

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 30 juillet 2014, ont autorisé le Président à signer avec la société KEPLER CHEUVREUX, un contrat d'émission de Bons d'Emission d'Actions.

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 10 octobre 2014, ont, conformément à la délégation de compétence qui leur avait été conférée par la troisième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 30 juillet 2014, décidé le principe de l'émission, au profit de la société KEPLER CHEUVREUX, de 2.500.000 Bons d'Emission d'Actions conformément au contrat conclu.

Les Bons, dont la souscription était réservée à la société KEPLER CHEUVREUX, confèrent à la Société le droit de requérir de cette dernière, qu'elle souscrive à des actions nouvelles de la société qui seraient émises lors d'une augmentation de capital de la société à un prix déterminé par rapport à la moyenne pondérée par les volumes du cours des actions de la société des trois dernières séances de bourse minoré d'une décote de cinq pour cent (5 %) précédant la demande de la Société. La société KEPLER CHEUVREUX pouvant revendre immédiatement ensuite les actions ainsi émises sur le marché.

L'émission est divisée en deux tranches de 1.250.000 Bons, émis au prix global de 125,00 euros pour chacune des deux tranches. Chacun des Bons est incessible et exerçable pendant trente-six (36) mois après leur souscription.

La société doit toutefois respecter un intervalle de temps minimum entre chaque demande de tirage des Bons auprès de la société KEPLER CHEUVREUX.

Cette opération nécessitant la réalisation d'un prospectus visé par les services de l'Autorité des Marchés Financiers, cette dernière a enregistré ce document en date du 17 octobre 2014 sous le numéro 14-559, présentant ainsi l'opération d'Equity Line et incluant l'opération de rapprochement avec la société ERZI MONTAGNE.

Les membres du conseil d'administration, lors d'une séance en date du 17 octobre 2014 ont décidé :

- de l'émission de la première tranche s'élevant à 1.250.000 Bons d'Emission d'Actions pour un prix global de 125,00 euros soit pour une valeur nominale de 0,0001 euros par Bon dont la souscription est réservée à la société KEPLER CHEUVREUX, étant précisé que la période d'exercice de chacun de ces Bons s'étend à compter du 17 octobre 2014 jusqu'au 16 octobre 2017, et que ces Bons sont incessibles,
- du principe d'une augmentation de capital qui résulterait de l'exercice des 1.250.000 bons, d'un montant nominal maximum de 1.162.500,00 euros, par l'émission de 1.250.000 actions émises au fur et à mesure de l'exercice des Bons d'Emission d'Actions à un Prix d'Exercice tel que ce terme est défini au contrat d'émission, correspondant à la moyenne des cours moyen de l'Action pondérée par les volumes (CMPV) précédant la demande de tirage minoré d'une décote de cinq pour cent (5 %)
- outre une prime d'émission qui sera fonction de la moyenne des cours de bourse précédant la date d'exercice.
- étant précisé que la société KEPLER CHEUVREUX, tout comme la société, pourrait reporter l'exercice des Bons si les cours de bourse deviennent inférieurs de plus de trois pour cent (3 %) par rapport au cours moyen pondéré des actions de la Société au jour de la demande de tirage et ce conformément aux dispositions du contrat d'émission.

2.1.5 Acquisition des titres de la société LST Ropeway Systems SAS

Suivant contrat de cession en date du 22 septembre 2014, notre société a acquis l'intégralité des 15.000 actions composant le capital social de la société LST Ropeway Systems SAS, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros ayant son siège social Parc d'Activités Alpespace, 74 voie Magellan, 73800 STE HELENE DU LAC, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 791 152 283, auprès de la société LST Ropeway Systems GmbH pour un prix de 150.000 euros, soit 10 euros par actions correspondant à la valeur nominale des actions.

2.1.6 Fusions-absorptions

Le conseil d'administration, dans le cadre de l'avancement du projet Peak 2016 visant à la restructuration de notre système d'information et à l'harmonisation de notre système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, a étudié l'opportunité de fusionner un seul pôle Remontées Mécaniques regroupant les sociétés LST Ropeway Systems SAS, ERZI MONTAGNE, GRC TEC INDUSTRIE et CABLINE afin d'optimiser, comme cela a été fait pour le pôle Enneigement, l'ensemble des ressources humaines, industrielles et financières.

Cela permettrait notamment de sécuriser l'optimisation de la gamme de produits actuels, le développement de la gamme débrayable nouvelle génération et la mise en place de la technologie Cabline.

Dans ce cadre les sociétés CABLINE et ERZI MONTAGNE ont été absorbées par la société LST Ropeway Systems SAS suivant les termes des projets de fusions signés :

- en date du 31 décembre 2014 entre les sociétés LST Ropeway Systems SAS, absorbante, et la société CABLINE, absorbée, toutes deux détenues à 100 % par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, ce qui a été accepté par cette dernière par décision en date du 22 décembre 2014,
- en date du 11 février 2015 entre les sociétés LST Ropeway Systems SAS, absorbante, et la société ERZI MONTAGNE, absorbée, toutes deux détenues à 100 % par la société MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT, ce qui a été accepté par cette dernière par décision en date du 11 février 2015.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner

2.2 EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 mars 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

2.3 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, les importants frais de recherches et développement étant réalisés au niveau de ses filiales.

2.4 CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Nous vous précisons que notre Société a comptabilisé un produit à recevoir de 236 K euros au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) conformément à la loi de finances rectificative pour 2012. Le CICE a été utilisé principalement dans la reconstitution du besoin en fonds de roulement.

2.5 EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'exercice 2014/2015 le Groupe a poursuivi le déploiement de sa stratégie d'offre globale et la consolidation de ses métiers historiques et a renforcé son portefeuille d'offres dans le domaine de l'Aménagement en montagne, marché en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

Le Groupe a également concentré ses efforts sur la reconstruction de ses marges et sur sa rentabilité puisque celui-ci dégage un résultat opérationnel profitable de 3.3M€ au 2ème semestre.

Le Groupe a réorganisé un certain nombre de filiales afin de concentrer les moyens industriels et les équipes sur les cœurs de métier du Groupe et a adapté les structures locales au potentiel du marché correspondant. Cette première phase d'optimisation des structures a permis au Groupe de fortement réduire son point d'équilibre financier avec des premiers effets visibles au deuxième semestre 2014/2015 qui seront amplifiés sur l'exercice 2015/2016. La seconde phase du plan de structuration a été entamée sur l'exercice 2015/2016 afin de réduire spécifiquement la structure de certaines entités.

Le Groupe a également poursuivi la rationalisation du nombre de ses entités juridiques en cohérence avec sa stratégie centrée autour de ses quatre pôles d'activité, ramenant le nombre d'entités juridiques à 20 contre 22 entités au 31 mars 2014 (voir paragraphe 3.3).

L'implémentation du système d'information et de gestion unifié, programmée en 2012/2013 et démarrée en 2013/2014, a été poursuivie sur l'exercice 2014/2015, aboutissant au déploiement et à la mise en production du système sur les sociétés françaises. La phase de déploiement sur les filiales étrangères va démarrer prochainement pour aboutir dans les prochains mois à l'unification des systèmes d'information et de reporting, permettant au Groupe de piloter précisément et durablement son activité.

Le Groupe a également mis en place des leviers d'accélération de la croissance et d'amélioration de la rentabilité

- La politique d'achats centralisés a été mise en place, facteur de premières économies pour l'ensemble des entités sur l'exercice 2014/2015, elle continuera de produire des effets significatifs sur l'exercice 2015/2016.
- En parallèle, certaines entités à fort potentiel de développement se sont renforcées au niveau des équipes commerciales, de suivi de projets, des directions générales, achat et industrielle,

pour soutenir leur croissance, principalement dans les secteurs des Remontées Mécaniques et de l'Enneigement.

- La montée en puissance des filiales de distribution, constatée sur l'exercice 2013/2014 s'est accélérée et a permis au Groupe de renforcer sa présence internationale. Le chiffre d'affaires hors France représente sur l'exercice 68% du chiffre d'affaires total.
- Des actions fortes pour renforcer et optimiser la R&D ont été actées notamment dans les activités remontées mécaniques (télésiège et télécabine débrayables / Cabline) et loisirs d'été (luge sur rail). Des programmes de développement significatifs, vecteurs de croissance future, ont été engagés comme prévu sur l'exercice 2014/2015 et vont se poursuivre sur les exercices 2015/2016 et 2016/2017.
- Le plan de développement engagé ces dernières années par le Groupe s'est matérialisé sur cet exercice par de nombreux succès commerciaux, principalement dans les secteurs de l'Enneigement et de la Sécurité, avec respectivement la commercialisation des nouvelles gammes d'enneigeurs SUFAG et des nouveaux produits dédiés à l'élargissement et au soutènement des pistes.

2.6 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs (lequel n'intègre pas les factures non parvenues) se décompose, par date d'échéance, comme suit :

| | - de 30 jours | Entre 30 et 60 jours | + de 60 jours | Total TTC |
|---|---------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Montant des dettes TTC au 31 mars 2014 | 633.201,13 € | 309.544,81 € | 312.116,28 € | 1.254.862,22 € |
| Montant des dettes TTC au 31 mars 2015 | 937.288,48 € | 206.083,21 € | 534.917,40 € | 1.678.289,09 € |

2.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.7.1 Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

L'activité des filiales et participations est décrite aux paragraphes 1.1.3 « Activités des filiales consolidées et perspectives » ci-avant.

3. FACTEURS DE RISQUE

3.1 RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DU GROUPE

3.1.1 Risques liés à la gestion de la croissance

Phase d'intégration des opérations de croissance externe menées au cours de l'exercice précédent

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe a acquis de nombreuses sociétés au cours des trente derniers mois. Dans cette optique, le Groupe s'est attaché à mettre en place une structure adaptée comprenant d'une part une société d'animation de tête chargée notamment de centraliser les fonctions support et d'autre part, des filiales opérationnelles (production et services) et de distribution, cette structure devant permettre d'optimiser l'intégration des sociétés acquises, et le cas échéant, des futures opérations d'acquisitions.

À cet effet, le Groupe doit veiller notamment à :

- ✓ disposer d'un outil de gestion commun performant devant assurer la circulation d'informations financières et opérationnelles fiables et régulières, permettant un pilotage efficace du Groupe et la production de données financières optimales. Le Groupe a commencé durant l'exercice écoulé le déploiement d'un ERP (SAP) qui devrait répondre à ses futurs défis. Comme planifié, toutes les filiales françaises ont basculé au 1er avril 2015 sur le nouveau système pour les modules Finances et contrôle de gestion. A ce jour, 2 sociétés du Groupe ont également basculé sur le nouveau système en flux intégré. Il est planifié de basculer l'ensemble des filiales françaises au 31 mars 2016. Les filiales étrangères basculeront au fur et à mesure durant l'exercice comptable 2016/2017 ;
- ✓ anticiper les dépenses liées à cette croissance et les besoins de financement associés dans la mesure où les entités acquises sont pour l'essentiel, confrontées à une même saisonnalité marquée ;
- ✓ mettre en œuvre toutes les synergies industrielles (internalisation de certaines phases de production jusque-là sous traitées, économies d'échelle en terme d'achats de composants et matières, etc.) et commerciales (optimisation du réseau de distribution avec une gamme d'équipements élargie, etc.) qui sont anticipées et estimées et surtout qui ont prévalu dans les décisions d'acquisitions des sociétés rachetées ;
- ✓ former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant, tout en étant capable de conserver une cohésion au sein du Groupe et de faire partager ses valeurs ;
- ✓ rester à la pointe de la technologie pour l'ensemble de sa gamme de produits

Tout retard, toute difficulté à mettre en œuvre les outils et moyens et décisions nécessaires pour relever chacun des principaux défis évoqués ci-dessus pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement du Groupe.

Le Groupe va devoir continuer sa croissance organique et notamment, sans que cela soit exhaustif :

- ✓ veiller à l'adéquation des capacités de production par rapport au dernier carnet de commandes ;
- ✓ gérer les problématiques d'approvisionnement en matières premières et composants ;

- ✓ anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- ✓ anticiper les besoins de financement nécessaires et gérer le besoin en fonds de roulement ;
- ✓ être à même de recruter et fidéliser ses collaborateurs.

Toute difficulté rencontrée par le Groupe pour mener à bien cette gestion de la croissance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, le Groupe est amené à comptabiliser des écarts d'acquisition qu'il soumet à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entraîner une dépréciation de certains de ces écarts d'acquisition dont les montants bruts et nets au 31 mars 2015 s'élèvent à 13.227 K€ contre 11 635 K€ au 31 mars 2014. La constatation d'éventuelles dépréciations dans le futur pourrait avoir un effet défavorable plus ou moins significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

De nouvelles opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de développement, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables.

Malgré la structure mise en place à cet effet et la courbe d'expérience du Groupe en la matière, la réalisation de nouvelles acquisitions pourrait de surcroît se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la détourner temporairement des activités existantes du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

3.1.2 Risque de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le Groupe pourrait perdre des collaborateurs clés et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

Le succès du Groupe dépend largement de l'implication et de l'expertise de son équipe dirigeante, des dirigeants des entités opérationnelles ainsi que de toutes les équipes. Malgré la structure mise en place afin de sécuriser le développement du Groupe, l'indisponibilité prolongée ou le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire, de relationnel clients et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir certains segments d'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Bien que le Groupe ait récemment renforcé ses structures, son développement futur pourrait le contraindre à recruter de nouveaux dirigeants, commerciaux et du personnel qualifié pour le

développement de ses activités. Malgré l'attrait que peut présenter le Groupe au regard de ses perspectives de développement, il pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Dans une telle situation, cela pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail : clauses de non concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité. De plus, les principaux cadres responsables sont associés indirectement au capital de la Société via une structure dédiée qui détient 2,34% du capital au 30 juin 2015 et par un pacte d'actionnaires sécurisant leur stabilité au sein du Groupe et limitant leur possibilité de transfert à la concurrence. Enfin, le Groupe s'est attaché à mettre en place un environnement de travail et une politique salariale dynamiques et motivants.

3.2 RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE

3.2.1 Risques liés à la saisonnalité des activités

Les activités du Groupe sont à ce jour encore essentiellement orientées vers l'équipement de la saison d'hiver en montagne et donc soumises à la saisonnalité marquée de l'activité de leurs clients.

Les stations de ski devant être opérationnelles pour l'ouverture de la saison, les équipements doivent être livrés et installés dans des délais compatibles avec cette échéance. Il en résulte pour le Groupe de fortes contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion de stocks, la planification de la production, des livraisons et installations, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux ces périodes de très fortes concentrations de l'activité.

La seconde incidence porte sur la disponibilité des financements nécessaires pour faire face au pic de besoin en fonds de roulement, le Groupe devant engager une part significative de ses dépenses au cours des 6 premiers mois de son exercice fiscal, soit d'avril à fin septembre, alors que la majeure partie de ses revenus n'est constatée que sur les 6 derniers mois de l'exercice.

Cette saisonnalité forte se traduit également par la présentation de comptes semestriels structurellement déficitaires car même si le Groupe négocie des versements d'acomptes de trésorerie concernant la vente de certains équipements, leur comptabilisation en tant que revenus n'est effective qu'à la livraison et donc pour une majorité d'entre eux au cours du second semestre de l'exercice.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin d'une part de gérer au mieux cette saisonnalité et d'autre part de l'atténuer. A cette fin, le Groupe a mis en place une structure avec des fonctions support et un management centralisé dont une des missions consiste à appréhender au mieux les contraintes de chaque activité afin de pouvoir mettre en œuvre des synergies industrielles comme une optimisation de l'utilisation de l'outil de production, ou encore de sécuriser les approvisionnements pour éviter toute rupture dans les plannings de production et installations. Chacune des entités opérationnelles pour ce qui concerne la France et les filiales de distribution pour l'étranger veille à développer une relation de proximité avec ses clients afin d'obtenir une visibilité accrue sur leurs besoins et ainsi planifier les approvisionnements et la production.

Par ailleurs, le Groupe a engagé depuis plusieurs exercices une stratégie de diversification, en vue d'atténuer la saisonnalité marquée des activités (notamment à travers l'implantation d'un réseau de distribution international) devant permettre :

- de lisser la saison d'hiver selon les continents ;
- d'élargir les activités à des secteurs non saisonniers (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) ;
- d'engager un programme de développement pour des remontées mécaniques débrayables ;

- d'engager un programme de développement dans le domaine des transports urbains à câbles ;

Cependant, si toutes les mesures mises en œuvre par le Groupe subissaient des décalages de réalisation dus notamment à des retards dans la mise en place des financements ou si elles ne trouvaient pas les effets escomptés ou s'avéraient insuffisantes, cela pourrait avoir une incidence significative sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe.

3.2.2 Risques de dépendance

Risques liés à certains approvisionnements

La gestion des approvisionnements du Groupe est primordiale pour assurer la fabrication, la production, puis l'installation des équipements chez les clients dans des délais compatibles avec leur propre saisonnalité et pour maîtriser les marges. Néanmoins, certains approvisionnements nécessitent une vigilance particulière.

Côté clients, l'activité de sécurisation des pistes s'étale principalement d'octobre à mars de chaque année. Des livraisons sont effectuées aux clients en début de saison mais les demandes de réassort des stations de ski interviennent au coup par coup tout au long de la saison et exigent une capacité du Groupe à livrer dans des délais très courts. C'est pourquoi le Groupe doit s'approvisionner en amont, certains produits comme les filets de protection des pistes de ski nécessitant de la part des fournisseurs des délais assez longs (de l'ordre de trois mois) et mène une stratégie de stock minimum pour éviter quasiment toute rupture de pièces. Chaque commande client reçue est entrée dans le système informatique (ERP) et déclenche un ordre de fabrication qui vérifie automatiquement les disponibilités de pièces ou de matière nécessaires pour la fabrication et permet, si besoin, de déclencher des commandes de réassort chez les fournisseurs référencés.

Pour la fabrication des remontées mécaniques dont les commandes interviennent le plus souvent assez en amont (de 8 à 12 mois) sur la base de prévisions de vente réajustées en cours d'année et pour les systèmes de déclenchement préventif d'avalanches, l'acier constitue un des principaux approvisionnements critiques dont il est nécessaire d'anticiper l'achat (le coût de l'acier représente environ 15% du prix de revient d'un télésiège et 10% d'un déclencheur préventif d'avalanches). Le délai de validité des offres faites par le Groupe à ses clients étant relativement court, il est rare qu'une hausse de l'acier ne puisse être répercutée sur le prix de vente au client. La sensibilité des résultats du Groupe au prix de l'acier reste par conséquent limitée.

Les synergies existant entre les activités ont conduit le Groupe à rationaliser les politiques d'achat. Tout en conférant une autonomie de fonctionnement aux filiales industrielles, une coordination dédiée aux achats a été mise en place au niveau de la société animatrice de tête, qui permet de globaliser certains achats (usinage des métaux, traitements de surfaces, visserie, outillage, transports, entretien des locaux, assurances...) afin d'optimiser les conditions commerciales du fait de l'importance des volumes, et de référencer les fournisseurs en fonction de la qualité des produits fournis et du respect des délais de livraison.

Généralement, le Groupe veille à avoir au moins deux sources d'approvisionnement possibles pour ses achats. Dans les cas rares de fournisseurs uniques, il s'agit d'entreprises bien établies. Aucun fournisseur n'a représenté plus de 3 % des achats consolidés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, ce qui témoigne de l'absence de risque de dépendance envers un de ses fournisseurs.

Toutefois des retards dans la livraison de certains achats, des défauts de qualité de certains approvisionnements pourraient conduire à des retards de fabrication, affecter la commercialisation et avoir des conséquences significatives sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques de dépendance vis-à-vis de certains partenaires

Les partenariats conclus par le Groupe sont des partenariats à but d'image et de reconnaissance dans la profession. Les principaux l'ont été avec la Fédération Française de Ski (pour le segment d'activité matériel de sécurité et aménagement des domaines skiables), et avec la Fédération Internationale de Ski (pour le segment d'activité Enneigement de culture). Le Groupe a en outre conclu de nombreux partenariats à dimension locale, avec notamment des clubs de sport et des comités de ski.

Bien que l'incidence directe de ces partenariats sur le chiffre d'affaires du Groupe ne soit pas significative, si l'un des principaux partenaires mettait fin à ses relations avec le Groupe, cela pourrait affecter défavorablement l'image, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

3.2.3 Risques liés au développement international

En deux ans, le Groupe a bâti un réseau de distribution intégré à l'international afin de profiter au mieux du développement de certains marchés (Chine, Etats-Unis, Europe de l'Est) et de conforter ses parts de marché dans des marchés plus établis. Ces implantations locales permettent une meilleure connaissance du tissu économique, des acteurs de chacun des secteurs d'activité, des pratiques, spécificités et contraintes réglementaires locales afin de faciliter la commercialisation de l'offre du Groupe. Cependant, malgré cette proximité avec ses clients ou prospects étrangers, la montée en puissance du réseau de ventes international dans la contribution des revenus du Groupe pourrait s'avérer plus longue que prévue et requérir des efforts commerciaux supplémentaires, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement futurs du Groupe. La part des ventes à l'international est toutefois passée de 60% au 31 mars 2014 à 68% au 31 mars 2015.

En outre, la montée en puissance du réseau des ventes internationales pourrait être ralentie en cas de difficulté du Groupe à obtenir une extension de ses brevets dans de nouveaux territoires.

Par ailleurs, bien que le Groupe consolide ses relations avec ses distributeurs en ayant pris le contrôle de certains d'entre eux, le risque de perte d'un distributeur et du chiffre d'affaires afférent reste toujours présent de manière théorique mais serait non significatif.

Enfin, la prise de contrôle de certains distributeurs est susceptible d'engendrer des risques de contentieux avec les anciens fournisseurs de ces distributeurs, concurrents du Groupe, étant précisé qu'aucun contentieux à ce titre n'existe à ce jour.

3.2.4 Risques liés au fonctionnement défectueux de certains équipements commercialisés par le Groupe

Les équipements commercialisés par le Groupe disposent majoritairement de la certification CE suivant la norme applicable à leur domaine ou d'homologations spécifiques et souvent de certifications complémentaires suivant les demandes des clients ou de la réglementation applicable dans les différents pays. Par exemple, en France, les équipements de remontées mécaniques nécessitent, au-

delà de la norme européenne, une homologation par le ministère des transports. Les équipements commercialisés par le Groupe ont souvent un rapport avec la sécurité des personnes, leur fonctionnement défectueux pourrait avoir des conséquences sur l'intégrité de ces personnes. Depuis sa création en 2004, la responsabilité du Groupe n'a jamais été mise en cause pour un accident de personne.

Par ailleurs, les équipements commercialisés par le Groupe font l'objet d'une garantie accordée au client pendant la durée mentionnée sur l'accusé de réception de la commande, généralement 1 an (sauf dérogation contractuelle lors de marché public ou négociation commerciale), pouvant aller jusqu'à 2 ou 3 ans avec la signature d'un contrat de maintenance clé en main sur certains produits de type déclencheurs d'avalanches ou systèmes d'enneigement. Lorsque l'installation n'est pas réalisée par le Groupe, seules les pièces sont garanties. La mise en œuvre de cette garantie demeure non significative (inférieure à 1% du chiffre d'affaires sur l'exercice clos le 31 mars 2015) du fait de la qualité des équipements commercialisés. Le Groupe intègre des sociétés reconnues pour leur savoir-faire et la qualité de leurs produits dans leur domaine d'activité respectif. Particulièrement vigilant sur la qualité de la fabrication, le Groupe a mis en place une équipe dédiée à la qualité au niveau des fonctions support pour veiller au respect par les différentes activités des meilleurs standards. Afin de limiter les risques de fonctionnement défectueux, le Groupe cherche à intégrer de manière croissante les prestations d'installation chez les clients ainsi que les opérations de maintenance des équipements, ce qui présente aussi l'avantage de générer une source de revenus récurrents.

3.2.5 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe intervient sur diverses activités se caractérisant par une concurrence active avec selon le cas des acteurs de tailles diverses. Cependant, le Groupe estime bénéficier à ce jour d'un positionnement fort au niveau mondial, grâce notamment à une gamme de produits et services comptant parmi les plus étendues du marché, à des parts de marché significatives et à une relation clients inscrite dans la durée. Pour certaines catégories de produits, le Groupe agit donc avec précaution afin de réduire les possibilités de recours des tiers, concurrents comme clients. Du fait de sa position sur certains marchés, il doit notamment veiller à ne commettre aucun excès, notamment en termes tarifaires.

Il n'en demeure pas moins que sur un plan commercial, le Groupe est confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression sur les prix pour certaines de ses activités.

Concernant le secteur de la sécurité en montagne pour la France, le Groupe connaît une position forte qui pourrait conduire à un risque d'abus de position dominante s'il venait à profiter de cette position pour accroître fortement ses tarifs sur des clients ne pouvant que difficilement se fournir en matériel chez un autre équipementier. Cependant, le Groupe n'a jamais eu de réclamation sur ce thème.

3.2.6 Risques liés au projet d'élargissement de l'offre relatif à la conception d'un équipement de transport urbain à câbles

Afin de développer des synergies avec ses expertises historiques et de créer un domaine d'activité à fort potentiel devant contribuer à atténuer la sensibilité au caractère saisonnier de ses activités historiques, le Groupe mène un projet stratégique d'élargissement de l'offre dans le domaine des transports urbains à câbles.

S'agissant d'un projet en cours de réalisation, diverses incertitudes quant à sa probabilité de succès existent au regard notamment des sujets suivants (et sans prétendre à l'exhaustivité) :

- la capacité du Groupe à mettre en œuvre les travaux de R&D nécessaires à la conception du prototype sur site d'une part, et dans les délais prévus d'autre part notamment en cas de financement disponible insuffisant;
- les risques commerciaux liés à l'obtention des autorisations de mise en œuvre du projet.

Outre ce projet de diversification, le Groupe mène d'autres chantiers de R&D en vue d'élargir son offre actuelle à l'horizon 2016/2017 avec notamment la conception d'une gamme de télésièges et télécabines débrayables. Ces projets pourraient connaître là encore des incertitudes quant à leur probabilité de succès au regard notamment des financements disponibles.

La survenance de l'une de ces situations pourrait se traduire soit par un retard plus ou moins significatif dans l'un ou l'autre de ces projets, soit par leur abandon pur et simple, même si à ce jour, le Groupe estime être conforme à leur programme respectif d'avancement. Les frais engagés par le Groupe et le développement retardé, voire aléatoire, de ce domaine d'activité pourraient avoir un impact significatif sur la croissance, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

3.3 RISQUES JURIDIQUES

3.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle du Groupe

Le Groupe suit une politique active visant à protéger le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Le Groupe s'appuie, pour protéger ses produits et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des brevets et marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats.

En particulier, les technologies innovantes sur lesquelles reposent les activités du Groupe sont principalement protégées d'une part, par des brevets et plusieurs demandes de brevets en cours et, d'autre part, par le savoir-faire du Groupe qu'il a décidé volontairement de ne pas déposer pour en conserver la totale discrétion. En outre, un certain nombre de technologies ou procédés alternatifs à celles exploitées par le Groupe sont en cours de développement.

En maîtrisant sa recherche et développement, internalisée pour l'essentiel, le Groupe s'assure de la maîtrise de ses droits de propriété intellectuelle.

Cependant, ces moyens pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe par des concurrents malgré le risque de poursuites judiciaires.

Sur les brevets

Les technologies utilisées par le Groupe dans les secteurs de la sécurité (avalanche), l'enneigement, et les remontées mécaniques font l'objet de brevets déposés, en cours de dépôt ou en cours de rédaction.

Fort d'une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle, le Groupe est titulaire de dix-neuf brevets et de six demandes de dépôts en cours d'enregistrements.

L'avancée du Groupe par rapport à ses concurrents réside notamment dans les technologies brevetées (et plus particulièrement dans le domaine du déclenchement d'avalanches), véritables outils lui permettant de conserver cette avancée pendant leur durée de validité.

Une partie de cette technologie relative au déclenchement d'avalanche tombe dans le domaine public en 2018. Le Groupe a cependant anticipé ce risque en développant d'autres technologies innovantes relatives au déclenchement d'avalanches faisant d'ores et déjà l'objet de brevets enregistrés.

Les brevets du Groupe sont déposés en France mais également à l'étranger, où ils sont pour la plupart d'ores et déjà déposés ou en cours de dépôt notamment dans les pays stratégiques où le Groupe commercialise ses produits (Etats-Unis, Canada, Japon, Chili, Suisse, Autriche, Allemagne, Espagne, Italie, etc.).

Cependant, le Groupe pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets actuellement en cours d'examen, en particulier à l'étranger où des demandes d'extension ont été formulées. En effet, s'agissant des brevets en cours d'extension à l'étranger, il existe un risque théorique que certaines extensions soient purement et simplement refusées du fait de l'existence d'antériorités dans les pays concernés par ces extensions. En cas de refus d'extension, le Groupe ne pourrait jouir de la protection inhérente aux brevets et pourrait voir sa technologie copiée, ce qui pourrait se révéler dissuasif pour le développement de ses activités dans le pays considéré.

A ce jour le Groupe n'a pas eu de refus opposé par les offices de propriété intellectuelle à l'étranger. Par ailleurs, la délivrance d'un brevet n'en garantit pas la validité, ni l'opposabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Ainsi, même lorsque des brevets sont déposés à l'étranger, les moyens et les connaissances dont le Groupe dispose ne lui permettront pas, à 100%, de vérifier qu'une technique commercialisée n'est pas elle-même une contrefaçon au regard d'un brevet déposé ou de droits détenus par un tiers sur un territoire donné. Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Le Groupe ne peut donc pas garantir de manière absolue que :

- les demandes de brevets du Groupe, ou donnés en licence au Groupe, qui sont en cours de dépôt et/ou d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et par conséquent à une protection des inventions objet des demandes de brevet en cause dans tous les pays où ces demandes de brevets ont été déposées ;
- les brevets délivrés au Groupe, ou donnés en licence au Groupe, ne seront pas contestés, invalidés ou contournés ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger face à la concurrence et aux brevets des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ;
- les concurrents du Groupe n'ont pas, en développement, une technologie ou des produits semblables à ceux du Groupe ;
- les technologies du Groupe ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Sur les marques

Les vingt-sept marques du Groupe ont été régulièrement enregistrées en France, et sont également enregistrées ou en cours d'enregistrement à l'étranger dans les pays stratégiques pour le Groupe.

Quand bien même les marques ont été déposées, des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des marques du Groupe. Si ce risque venait à se réaliser, cela pourrait compromettre la protection des noms permettant l'identification des produits du Groupe par les clients, les prospects et, d'une manière générale, le public.

Le Groupe reste attentif à la protection de ses marques et, plus largement de ses droits de propriété intellectuelle.

Sur le savoir-faire

Les technologies développées par le Groupe mettent également en œuvre un savoir-faire.

Le Groupe ne peut pas garantir que ses technologies, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégées contre les concurrents et ne pourront être usurpées, ou contournées, par ces derniers. En effet, dans le cadre des projets de collaboration menés par le Groupe ou dans ses relations avec ses prestataires, celui-ci doit fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, le développement, la fabrication et la commercialisation des produits du Groupe.

Le Groupe cherche à limiter la communication d'éléments clés de son savoir-faire vers des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'il entretient avec ceux-ci, et conclut systématiquement avec ses partenaires des accords de confidentialité avant toute communication d'information.

Par ailleurs, le Groupe inclut systématiquement des clauses de confidentialité dans les contrats de travail le liant avec ses salariés.

Le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que ces tiers ou que les salariés du Groupe s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialité. Le Groupe ne peut cependant garantir que ces tiers ou que les salariés du Groupe respectent ces accords, que le Groupe sera informé d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice qui serait ainsi subi.

Toutefois dans les sociétés reprises les contrats de travail anciens ne disposent pas tous de clauses de cette nature.

Sur la titularité des droits

La recherche et développement du Groupe est principalement réalisée en interne. Le Groupe ne recourt à des tiers que dans le cadre de relations de sous-traitance, ou d'évaluation de la faisabilité d'une technologie. Dans ce contexte, le Groupe conclut avec ces tiers un accord de confidentialité et/ou un accord de partenariat.

La titularité des droits attachés aux résultats éventuellement issus de la collaboration est, dans la plupart des cas, contractuellement réservée au Groupe dans le cadre desdits accords. Toutefois, en l'absence de précision, et en cas de désaccord persistant entre les partenaires sur la titularité desdits droits, il existe un risque que le partenaire concerné revendique les droits de propriété intellectuelle sur les résultats auxquels il a contribué et, partant, risque d'empêcher le Groupe d'exploiter librement la technologie développée dans le cadre de ces accords.

Concernant les salariés du Groupe, le Groupe s'assure ainsi de façon contractuelle que les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution de leur travail lui reviennent.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions en contrefaçon

Il est important, pour la réussite de son activité, que le Groupe soit en mesure d'exploiter librement ses produits et ses technologies vis-à-vis de brevets ou de droits de propriété intellectuelle de tiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers, particulièrement à l'étranger, susceptibles de couvrir certaines activités, produits ou technologies du Groupe permettant à ces tiers d'agir en contrefaçon, ou sur un fondement similaire, à l'encontre du Groupe en vue d'obtenir des dommages et intérêts ou la cessation de l'utilisation du produit ou procédé incriminé.

Si ces actions étaient menées à leur terme et reconnues, en tout ou en partie, fondées, le Groupe pourrait être contraint d'arrêter ou de retarder la recherche, le développement, la fabrication ou la vente de produits ou procédés visés par ces actions, ce qui affecterait de façon significative ses activités dans le secteur d'activité concerné.

En particulier, le Groupe pourrait être tenu, outre le paiement d'indemnités financières, de :

- cesser de fabriquer, vendre ou utiliser les produits ou la technologie mise en cause, dans une zone géographique donnée ;
- obtenir, dans des conditions défavorables au Groupe, une licence sur les droits de propriété intellectuelle de tiers ;

- trouver des solutions alternatives afin de ne pas empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait, dans certains cas, se révéler impossible ou être coûteux en terme de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

Une procédure intentée contre une des sociétés du Groupe, quelle qu'en soit l'issue, pourrait par ailleurs entraîner des coûts substantiels, compromettre son image, sa réputation, ou tout ou partie de l'activité concernée, et par voie de conséquence pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats, la santé financière et les perspectives du Groupe.

Sur le caractère significatif du coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle

Le coût lié à la protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle est lié, notamment, aux frais de dépôt, de maintien en vigueur des brevets, à leurs extensions à l'étranger et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par le Groupe pour faire valoir ses droits.

Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière des sociétés du Groupe concernées et ne pas apporter la protection recherchée.

Enfin, les nouveaux développements du Groupe passent par une veille technologique, coûteuse, notamment en terme d'accès à et/ou de protection de ces technologies.

3.3.2 Risques liés aux réglementations applicables

En France, les activités du Groupe relèvent du Code de l'environnement, Livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement. Les sites du Groupe disposent des autorisations nécessaires pour l'exercice de leurs activités. Ces installations ne nécessitent pas de renouvellement systématique d'autorisation mais tout projet de modification dans l'exploitation du site doit être déclaré au bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture pour obtention d'un arrêté complémentaire d'autorisation d'exploitation.

En Europe, ce sont principalement les règles CE qui s'appliquent, parfois en supplément ou en complément de normes nationales.

Dans le reste du monde, la réglementation dépend du type de produit et de projet et il n'y existe selon le Groupe aucune norme standard.

Les réglementations aujourd'hui applicables peuvent être amenées à évoluer imposant un cadre de plus en plus contraignant sous l'impulsion de décisions nationales ou européennes. De plus, dans le cadre de son développement international, le Groupe pourrait se trouver contraint par de nouvelles réglementations au regard desquelles son offre ne serait plus conforme.

Si le Groupe se trouvait contraint à de telles mises en conformité ou encore se trouvait dans l'incapacité technique ou financière de s'adapter à un environnement réglementaire plus contraignant ou nouveau résultant de projets de développement ou d'acquisitions dans de nouveaux domaines d'activité comme par exemple l'activité des filets pare-pierres, cela pourrait induire un ralentissement ou l'impossibilité de commercialiser son offre sur une ou plusieurs zones géographiques et ainsi, venir impacter défavorablement et de manière plus ou moins significative les activités, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

3.3.3 Risques liés aux installations d'équipements réalisées par le Groupe

Outre les garanties contractuelles, et bien que, lors de la commande, le client s'engage à assurer le matériel dès la livraison, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée en cas de défaillance lors de l'utilisation de ses équipements. Certains produits nécessitent pour garantir la sécurité des biens et des personnes une maintenance régulière selon les modalités figurant dans les normes et/ou les notices qui leur sont applicables. Le client est responsable du respect du calendrier de maintenance préconisé. Les conditions générales de vente précisent que de façon générale il est de la responsabilité exclusive du client de contrôler fréquemment l'état et le degré d'usure des produits en conformité avec les normes applicables.

Les contrats de maintenance que le Groupe met en place précisent ces modalités d'intervention sur les installations, prévoient les cas dans lesquels il ne peut pas être mis en cause, ayant trait notamment aux conditions d'utilisation acceptées par le client au moment de l'achat et stipulent que les interventions du Groupe font l'objet d'une assurance pour couvrir les risques de responsabilité civile. Pour les remontées mécaniques, il s'agit simplement de maintenance à la demande, préventive ou curative.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite dans ce domaine et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant maximum de 5 M€ par sinistre. Les polices d'assurances souscrites par le Groupe couvrent aussi les activités de maintenance appelées à se développer.

Le Groupe ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle dans le futur. Le Groupe fait régulièrement évoluer les garanties de ses contrats pour tenir compte de l'évolution de son activité. Si sa responsabilité était ainsi mise en cause, et si elle n'était pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité du fait des produits, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation de ses produits et, plus généralement, de nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière, au développement et aux perspectives du Groupe.

3.3.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Rapport de Gestion, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs négatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

3.3.5 Risques liés au dividende prioritaire attaché aux actions de préférence « ADP2012 »

Au 30 juin 2015, le capital de la Société est composé de 11 023 406 actions dont 999 364 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des

montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Toutefois, l'actionnaire principal de la Société, à savoir Montagne et Vallée, dispose d'une promesse de vente portant sur la totalité des ADP12 à son profit (avec faculté de substitution), ce qui rend la survenance du paiement de ce Dividende Cumulé théorique et peu probable.

3.4 RISQUES FINANCIERS

3.4.1 Risque de liquidité

Sur l'exercice 2014/2015, le Groupe a concentré ses efforts sur l'amélioration de sa rentabilité et la réalisation du plan de restructuration annoncé en début d'exercice. Cette phase nécessaire et aboutie a permis au Groupe de redresser significativement le niveau de la marge brute de l'ensemble de ses activités et de maîtriser ses coûts de structure afin de pérenniser son développement.

Dans le même temps, le besoin en fonds de roulement en date du 31 mars 2015 a augmenté, principalement le poste client de 6,7 M€ et le stock de 5,5 M€. L'augmentation du poste client s'explique par des commandes prises et réalisées en fin de période, mais aussi par un décalage des règlements clients pour partie à cause de règlements tardifs de nos clients suite à un début d'hiver difficile sur l'ensemble de l'arc alpin. Le Groupe a également constaté une augmentation de son stock dépourvu de l'appui d'un système d'information unifié, en phase de déploiement, comme évoqué dans les informations générales en début du rapport financier.

Conséquemment, en date du 31 mars 2015, la trésorerie du Groupe s'élève à 1,9 M€ et les concours bancaires courants à 18,1 M€. Le Groupe comptabilise donc une trésorerie nette négative de 16,2 M€.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer notamment le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité.

Ainsi, au regard de sa trésorerie nette négative au 31 mars 2015 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle (hors découvert bancaire) représentant un montant total d'environ 3,7 M€ au cours des 12 prochains mois et des dépenses d'activité courantes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an. Il estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose déjà, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous et de lignes complémentaires détaillées ci-après :

| Nature des autorisations | Plafond autorisé au 31 mars 2015 | Montant utilisé au 31 mars 2015 |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|
| Découvert | 7 495 | 7 344 |
| Dailly | 10 400 | 9 977 |
| Cessions de créances sur marchés publics | 4 000 | 816 |
| Total | 21 895 | 18 137 |

Il s'agit de lignes de financement obtenues par les entités du Groupe pour des durées majoritairement annuelles dont le renouvellement intervient traditionnellement entre septembre et octobre à l'issue de l'assemblée générale d'approbation de comptes.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

Le conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire à la période postérieure, de ses projets de R&D et de développement à l'international :

(i) le contrat d'Equity Line portant sur la création potentielle restante en date du 31 mars 2015 de 2.200.000 nouvelles actions.

(ii) la demande d'augmentation des lignes de financement en cours d'instruction auprès du pool bancaire français existant pour un montant total de 8,0 M€. Il est important de noter que le Groupe a obtenu au profit du pool bancaire français un accord de garantie sur stock de 8 M€ afin de conforter sa demande d'extension de lignes.

(iii) un accord contractuel signé au cours du premier trimestre de l'exercice 2015/2016 avec un nouveau partenaire bancaire sur la zone Asie pour un montant complémentaire de 1 M€ de ligne d'escompte de factures.

(iv) un plan de réduction du besoin en fond de roulement ciblé par entité afin de diminuer les stocks et de les adapter au plus près des besoins opérationnels mais aussi afin d'anticiper et de maîtriser les règlements clients.

(iv) enfin, le Groupe ne s'interdit aucunement de faire à nouveau appel au marché.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

3.4.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2015, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 40 328 K€ et son échéancier est le suivant :

- part à moins d'un an : 23 130 K€,
- de 1 à 5 ans : 13 481 K€
- au-delà de 5 ans : 3 717 K€

| Consolidé, Normes IFRS, (en K€) | Total au 31 mars 2015 | Dont part à moins d'un an | Dont part à plus d'un an |
|--|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| Oséo Innovation | 1 178 | 102 | 1 076 |
| Emprunts auprès étab. de crédit | 18 249 | 3 064 | 15 185 |
| Dettes financières crédit-bail | 1 302 | 379 | 923 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 1 393 | 1 378 | 15 |
| Intérêts courus | 69 | 69 | 0 |
| Concours bancaires courants | 18 137 | 18 137 | 0 |
| Total | 40 328 | 23 129 | 17 199 |

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire est souscrite à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 3,2 %. Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 0,60% en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2015, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à (1 306) K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

3.4.3 Risque de change

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises sur l'année 2014-2015. Le gain net de change comptabilisé au 31 mars 2015 s'est élevé à 849 K€. Néanmoins le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux de change de +/- 10% serait sans incidence matérielle au regard du résultat consolidé dégagé.

Compte tenu de son fort développement à l'étranger et de son chiffre d'affaires export réalisé, le Groupe étudie avec ses partenaires financiers la mise en place d'une politique de couverture de risque de change sur l'exercice suivant.

3.4.4 Risque liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de taille disparate avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits (enneigeurs en cas de manque de neige, ou déclencheurs préventifs d'avalanches en cas de chutes importantes de neige par exemple).

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

3.4.5 Risques de dilution

A ce jour, la Société a ouvert une tranche de 1.250.000 Bons d'émissions d'actions (cf. 2.1.4 ci-avant) permettant l'émission maximum potentielle de 1.250.000 actions ordinaires nouvelles. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de nouvelles valeurs mobilières ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires.

L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution complémentaire pour les actionnaires de la Société.

3.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de ses activités.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait le conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances et/ou même s'ils sont dus à un sous-traitant, pourrait sérieusement affecter les activités du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

4. INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Nous vous informons que toutes les informations sociales et environnementales requises par la réglementation vous seront fournies dans le rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui sera annexé au Document de Référence.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons dans ce rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

6. RESULTATS - AFFECTATION

6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4.227.682 euros contre 3.965.894 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 792.881 euros contre 60.653 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4.145.052 euros contre 2.922.656 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 40.038 euros contre 65.367 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.210.593 euros contre 1.136.041 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 464.848 euros contre 472.967 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 38 contre 25 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 160.992 euros contre 90.440 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 1.471 euros contre 8.505 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 6.022.996 euros contre 4.695.978 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1.002.431 euros contre -669.431 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -316.222 euros (256.946 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -1.318.654 euros contre -412.485 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -185.054 euros contre -127.059 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de -269.505 euros contre 16.950 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015 se solde par une perte de 1.234.204 euros contre une perte de 556.495 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 mars 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 58.858.071 euros contre 53.758.495 euros pour l'exercice précédent.

6.2 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 :

6.2.1 Ratios d'exploitation

Les soldes intermédiaires de gestion font ressortir :

| | 31/03/2015 | 31/03/2014 | Variation |
|-------------------------------|---------------|-------------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 4.227.682 € | 3.965.894 € | + 6,60 % |
| Valeur ajoutée | 1.181.057 € | 1.043.239 € | 13,21 % |
| Excédent brut d'exploitation | - 1.632.853 € | 631.163 € | NS |
| Résultat courant avant impôts | - 1.318.654 € | - 412.485 € | NS |
| Résultat exceptionnel | - 185.054 € | - 127.059 € | NS |
| Résultat net | - 1.234.204 € | - 556.495 € | NS |

6.2.2 Ratios d'endettement

| | 31/03/2015 | 31/03/2014 |
|---------------------------|------------|------------|
| Dettes / Capitaux propres | 62 % | 60 % |

6.2.3 Engagements hors bilan

| | 31/03/2015 |
|---|------------|
| 1.1.1.4 Cautions | 2 000 K€ |
| 1.1.1.5 Crédits baux | |
| 1.1.1.6 Provisions pour départ en retraite | 40 K€ |
| 1.1.1.7 Autres engagements financiers | |

6.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 1 234 204 euros, en totalité au poste « Autres réserves », lequel ressortirait ainsi à 805.251 euros contre 2.039.455 euros au 31 mars 2014.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 32.874.621 euros, contre 29.702.270 euros pour l'exercice précédent.

6.4 DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

| Exercice | Dividende versé | Portion ouvrant droit à abatement | Portion n'ouvrant pas droit à abatement |
|------------|-----------------|-----------------------------------|---|
| 31.03.2012 | 202.995,24 € | Néant | 202.995,24 € |
| 31.03.2013 | Néant | Néant | Néant |
| 31.03.2014 | Néant | Néant | Néant |

6.5 DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 519 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

6.6 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

8. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que les fonctions lors de la transformation de la Société en société anonyme intervenue lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2013, la dissociation des fonctions de président de conseil d'administration, confiées à Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLÉE et de directeur général, confiées à Monsieur Roland DIDIER, avait été choisie, Cependant, il a été décidé

de les réunir le 21 juin 2013, avec la nomination Monsieur Xavier GALLOT-LAVALLEE en qualité de président directeur général, Monsieur Roland DIDIER prenant les fonction de directeur général délégué.

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

8.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

| Mandats M. Xavier Gallot-Lavallée | |
|--|---------------------------------------|
| Société | Fonction |
| Montagne & Vallée | Président |
| MND | Président Directeur Général |
| MND Iberia | Président |
| MND Swiss | Président du Conseil d'Administration |
| MND Italia | Vice-Président |
| MND Sverige | Administrateur |
| MND Turkey | Administrateur |
| MND Eastern Europe | Président du conseil de Surveillance |
| MND America | Administrateur |
| LST GmbH | Directeur Général |
| SUFAG AB | Président du CA |
| Immo SHDL | Co-Gérant |
| JLS | Co-Gérant |
| Immovallee 1 | Gérant |
| Galmas 1 | Gérant |
| Réseau Entreprendre Savoie | Vice-Président |
| CCIT Savoie | Elu Consulaire |
| CCIR Rhône-Alpes | Elu Consulaire |
| Cluster Montagne | Président |

| Mandats M. Roland Didier | |
|---------------------------------|---------------------------|
| Société | Fonction |
| MONTAGNE ET VALLEE | Directeur Général |
| MND | Directeur Général Délégué |
| IMMO SHDL | Co-gérant |

| | |
|--------------------------|--------|
| LST Ropeway Systems Gmbh | Gérant |
|--------------------------|--------|

| Mandats M. Ernesto Bassetti | |
|------------------------------------|--|
| Société | Fonction |
| MONTAGNE ET VALLEE SAS | Fondé de pouvoir |
| MND | Administrateur - Fondé de pouvoir - Vice Président |
| MND ITALIA | Président |
| MND TURKEY | Président |
| MND AMERICA | Président |
| MND SWISS | Administrateur |
| MND SVERIGE | Président |
| MND EASTERN EUROPE | Administrateur |
| ObNeve Sas | Administrateur délégué |

| Mandats M. Sergio Lima | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| Société | Fonction |
| MND | Administrateur et Fondé de pouvoir |
| GespiSwiss | Administrateur |
| Snowstar Gmbh | Administrateur |
| Snowstar SA | Administrateur |
| Vialeonardo davinci srl | Administrateur |
| gesco srl | Administrateur |
| lifiholding SA | Administrateur |
| mmc energie saga | Administrateur |

| Mandats Mme Christine Fenouil | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Société | Fonction |
| IDARED | Gérante |
| MND | Administratrice |

8.2 EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Société ORFIS BAKER TILLY, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Louis FLECHE, commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, nous vous proposons de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société ORFIS BAKER TILLY pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2021.

Nous vous proposons également, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean-Louis FLECHE de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, de nommer en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christophe VELUT domicilié « Le Palais d'Hiver », 149 boulevard Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2021.

8.3 JETONS DE PRESENCE

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 50.000 euros.

8.4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

8.4.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

L'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par Middledenext. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°11 du « Guide d'élaboration du document de référence » sont présentés ci-dessous, étant précisé que les autres tableaux ne sont pas applicables, la Société n'ayant émis ni stock-options, ni actions de performance.

Les rémunérations dont bénéficient Messieurs Xavier GALLOT-LAVALLEE en tant que président-directeur général et Roland DIDIER en tant directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015 sont de deux ordres : d'une part une rémunération au titre de leur mandat social dans MND et d'autre part une rémunération via la société MONTAGNE ET VALLEE dans le cadre d'une convention de prestation de services. La Société rappelle son intention de se conformer aux recommandations Middledenext.

Depuis la transformation de la Société en société anonyme rappelée ci-dessus, la structure de rémunération perçue par les deux mandataires sociaux dirigeants est la suivante :

- Au titre de leur mandat social, et conformément à une décision du conseil d'administration en date du 15 mai 2013, MM. GALLOT-LAVALLEE et DIDIER ont perçu une indemnité de respectivement 500 € et 1.500 € brut mensuels ;
- Au titre de leurs fonctions opérationnelles, leur rémunération est refacturée à la Société par le biais d'une convention d'animation décrite dans le rapport spécial sur les conventions réglementées, sur la base des frais réels (rémunérations et charges sociales) majorés d'une marge de fonctionnement de 10% étant précisé que la société MONTAGNE ET VALLEE verse à M. Xavier GALLOT-LAVALLEE une rémunération annuelle fixe brute de 219 K€ et de 162 K€ à M. Roland DIDIER et que chacun d'entre eux bénéficient d'une voiture de fonction.
- A ce jour, au titre du plan d'économies annuelles, une diminution de 10 % de la rémunération des dirigeants a été actée.

Rémunérations des dirigeantsXavier Gallot-Lavallée

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|-------|--------------------|--------------------|
| Rémunération fixe annuelle brute | | 225 000 | 224 250 |
| <i>Dont indemnités de manataires sociaux</i> | | 6 000 | 5 250 |
| <i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)*</i> | (1) | 219 000 | 219 000 |
| Rémunération variable annuelle | | 0 | 0 |
| Rémunération variable pluri-annuelle | | 0 | 0 |
| Rémunération exceptionnelle | | 0 | 0 |
| Jetons de présence | | 0 | 0 |
| Avantage en Nature | (3) | 9 320 | 9 320 |
| TOTAL | | 234 320 | 233 570 |

Roland Didier

| | Notes | Au 31 mars 2014 | Au 31 mars 2014 |
|--|-------|--------------------|--------------------|
| Rémunération fixe annuelle brute | | 180 000 | 177 750 |
| <i>Dont indemnités de manataires sociaux postérieures 15/05/2013</i> | | 18 000 | 15 750 |
| <i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)</i> | (1) | 162 000 | 162 000 |
| Rémunération variable annuelle | | 0 | 0 |
| Rémunération variable pluri-annuelle | | 0 | 0 |
| Rémunération exceptionnelle | | 0 | 0 |
| Jetons de présence | | 0 | 0 |
| Avantage en Nature | (3) | 6 741 | 6 741 |
| TOTAL | | 186 741 | 184 491 |

Ernesto Bassetti

| | | Au 31 mars 2014 | Au 31 mars 2014 |
|--|-----|--------------------|--------------------|
| Rémunération fixe annuelle brute | | 249 960 | 249 960 |
| <i>Dont indemnités de manataires sociaux postérieures 15/05/2013</i> | | 0 | 0 |
| <i>Dont prestations opérationnelles (refacturées par Montagne et Vallée)</i> | (2) | 249 960 | 249 960 |
| Rémunération variable annuelle | | 0 | 0 |
| Rémunération variable pluri-annuelle | | 0 | 0 |
| Rémunération exceptionnelle | | 0 | 0 |
| Jetons de présence | | 0 | 0 |
| Avantage en Nature | | 0 | 0 |
| TOTAL | | 249 960 | 249 960 |

(1) Compte tenu de la refacturation à travers une convention de management fees, les montants indiqués sont des rémunérations brutes que Montagne et Vallée majore dans sa refacturation des charges sociales et d'une marge de fonctionnement de 10%. Au titre de l'exercice 2014/2015, et en ligne avec le plan d'économies décidé par le Groupe MND, Montagne et Vallée a réduit de 10% sa refacturation de management fees. Ces montants n'incluent pas le remboursement des frais de déplacements.

(2) Monsieur Ernesto Bassetti est rémunéré au travers d'une convention de prestations de service conclue avec la société Montagne et Vallée et Obneve, qu'il contrôle, pour un montant annuel fixe de 250 K€ incluant les charges sociales, revenant ainsi à une rémunération brute annuelle d'environ 162 K€. Cette rémunération est refacturée à la Société dans les conditions prévues par la convention d'animation décrite dans le rapport spécial sur les conventions réglementées.

(3) Les avantages en nature sont liés à une voiture de fonction.

La société Montagne & Vallée a donc refacturé au titre des management fees pour l'exercice 2014/2015 concernant les prestations des Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier la somme de 810 K€ HT contre 900 K€ HT au titre de l'exercice 2013/2014.

La Société étant sous forme de société simplifiée au cours des deux derniers exercices, il n'existait aucun mandataire social non dirigeant. Le tableau ci-dessous présente ainsi les rémunérations perçues par les administrateurs non dirigeants dont le mandat a débuté le 15 mai 2013.

Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Sergio Lima

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|----------------------|-------|-----------------|-----------------|
| Jetons de présence | | 0 | 0 |
| Autres Rémunérations | (1) | 270 000 | 281 300 |
| TOTAL | | 270 000 | 281 300 |

Christine Fenouil

| | Notes | Au 31 mars 2014 | Au 31 mars 2014 |
|----------------------|-------|-----------------|-----------------|
| Jetons de présence | | 0 | 0 |
| Autres Rémunérations | | 0 | 0 |
| TOTAL | | 0 | 0 |

(1) Monsieur Sergio LIMA via sa société GESPISSWISS bénéficie d'un contrat de prestations de services conclues avec la société MND pour un montant global annuel qui ne peut excéder 300 K€. Les conventions correspondantes sont décrites dans le rapport spécial sur les conventions réglementées. Ces montants n'incluent pas les montants des frais de déplacements.

Le tableau ci-dessous mentionne les dirigeants mandataires sociaux à ce jour étant rappelé que jusqu'au 15 mai 2013, date de la transformation de la Société en société anonyme, le seul dirigeant mandataire social était MONTAGNE ET VALLEE en tant que président de la SAS.

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnité ou avantage dus ou susceptible d'être dus à la raison de la cessation ou du changement de fonction | | Indemnité relative à une clause de non concurrence | |
|--------------------------------|--|-----|-----------------------------------|-----|--|-----|--|-----|
| | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON | OUI | NON |
| Xavier GALLOT-LAVALLEE | | | | | | | | |
| Président-directeur général | | X | X | | | X | | X |
| Date de début de mandat | Première nomination: 21 06 2013 | | | | | | | |
| Date de fin de mandat | Dernier renouvellement: NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019 | | | | | | | |
| Roland DIDIER | | | | | | | | |
| Directeur général délégué | | X | X | | | X | | X |
| Date de début de mandat | Première nomination: 21 06 2013 | | | | | | | |
| Date de fin de mandat | Dernier renouvellement: NA AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2019 | | | | | | | |

Les deux dirigeants bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dont le coût est inclus dans la refacturation au titre de la convention d'animation.

8.4.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ou de départ à aucun des administrateurs et dirigeants en fonction.

8.4.3 BSA ou BSPCE ou autres titres donnant accès au capital attribués aux administrateurs et dirigeants

Néant à ce jour.

9. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

9.1 CAPITAL SOCIAL

Le 23 octobre 2013, la Société a émis sur le marché Nyse Euronext (compartiment C) 3.480.262 actions donnant accès au capital.

Au 31 mars 2015, le capital de la Société était composée de 10.698.406 actions dont 999.360 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Nyse Euronext. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende ordinaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1er avril 2018.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1er janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2014.

| Date | Nature des opérations | Capital émis | Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais) | Nombre d'actions créées | Nombre d'actions composant le capital | Valeur nominale | Capital social |
|------------------------------|--|--------------|--|-------------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Total au 31 mars 2014 | | | | | 9 567 918 | 0,93 € | 8 898 163,74 € |
| 07/07/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 487 135,86 € | 2 048 065,82 € | 523 802 | 10 091 720 | 0,93 € | 9 385 299,60 € |
| 17/10/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 285 217,98 € | 1 070 334,14 € | 306 686 | 10 398 406 | 0,93 € | 9 670 517,58 € |
| 05/11/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 46 500,00 € | 93 000,00 € | 50 000 | 10 448 406 | 0,93 € | 9 717 017,58 € |
| 18/11/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 46 500,00 € | 77 500,00 € | 50 000 | 10 498 406 | 0,93 € | 9 763 517,58 € |
| 08/12/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 69 750,00 € | 96 750,00 € | 75 000 | 10 573 406 | 0,93 € | 9 833 267,58 € |
| 10/12/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 46 500,00 € | 65 500,00 € | 50 000 | 10 623 406 | 0,93 € | 9 879 767,58 € |
| 27/03/2015 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 69 750,00 € | 49 500,00 € | 75 000 | 10 698 406 | 0,93 € | 9 949 517,58 € |
| Total au 31 mars 2015 | | | | | 10 698 406 | 0,93 € | 9 949 517,58 € |

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour régulariser les cours. Au 31 mars 2015, le nombre d'actions propres détenues est de 33 356 pour une valeur totale de 47 365,52 €.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

9.2 SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 30 JUIN 2015 ET ÉVOLUTION

Au 30 juin 2015, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

| Répartition du Capital et des droits de vote au 30 Juin 2015 | | | | |
|--|-------------------|----------------|--------------------------|---------------------|
| Actionnaires | Nombre d'actions | % de Capital | Nombre de droits de vote | % de droits de vote |
| Montagne et Vallée | 4 976 280 | 45,14% | 9 737 076 | 60,70% |
| EQUITY 5 | 258 428 | 2,34% | 516 376 | 3,22% |
| AUDACIA | 999 364 | 9,07% | 999 368 | 6,23% |
| PUBLIC | 4 753 999 | 43,13% | 4 753 999 | 29,63% |
| AUTOCONTROLE | 35 335 | 0,32% | 35 335 | 0,22% |
| TOTAL | 11 023 406 | 100,00% | 16 042 154 | 100,00% |

- (1) MONTAGNE ET VALLEE (M&V), dont la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :
- i. Xavier GALLOT-LAVALLEE pour 42,17%,
 - ii. Ernesto BASSETTI (via la société OBNEVE contrôlée à 100% par lui-même et son conjoint) pour 12,15%,
 - iii. Roland DIDIER pour 3,28%,
 - iv. Audacia pour 40,24% (société de gestion agissant pour compte de porteurs ayant souscrit des actions de préférence - ADP au titre de la réduction de l'ISF ou de l'IRPP),
 - v. Une personne physique pour 2,16%.
- (2) Equity 5, société dont les actionnaires sont 12 managers du Groupe, dont aucun ne détient plus de 20 % du capital et des droits de vote.
- (3) 735 personnes physiques, dont aucune ne détient plus de 1 %, représentées par Audacia dans le cadre d'un mandat de gestion (ISF). Les actions sont des actions de préférence à l'exception de 4 actions ordinaires issues d'un prêt d'action par la société MONTAGNE ET VALLEE à Audacia.

Pour mémoire, à la date de l'enregistrement du document de base lors de l'opération d'admission des actions de la Société sur le marché Euronext à Paris, soit le 16 septembre 2013, l'actionnariat de la Société se présentait comme suit :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % de capital et droits de vote |
|---|------------------|--------------------------------|
| MONTAGNE ET VALLEE ⁽¹⁾ | 4 769 668 | 78,35% |
| Gespiswiss ⁽²⁾ | 60 196 | 0,99% |
| Equity 5 ⁽³⁾ | 258 428 | 4,24% |
| 735 personnes physiques représentées par Audacia ⁽⁴⁾ | 999 364 | 16,42% |
| TOTAL | 6 087 656 | 100,00% |

9.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31 mars 2015.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était nulle au 31 mars 2015.

9.4 PACTES D'ACTIONNAIRES

Pacte entre les actionnaires EQUITY5 et M&V

Il existe un pacte entre MONTAGNE ET VALLEE (M&V), EQUITY5 (société regroupant les principaux managers opérationnels du Groupe) et MND. Ce pacte signé le 11 juillet 2013 a notamment pour objet de :

- Déterminer les conditions dans lesquelles la société EQUITY5 pourrait être amenée à augmenter sa participation dans le capital de la société MND à hauteur de 5% maximum, et
- D'organiser entre les managers les modalités et les conditions de leur association au sein de la société EQUITY5.

Seuls les managers, cadres dirigeants salariés, mandataires sociaux d'une société du Groupe ou responsables de services transverses du groupe MND, peuvent être associés de la société EQUITY5 et le rester tant qu'ils conservent cette qualité. En cas de cessation de ses fonctions dans le Groupe un manager doit céder sa participation à M&V.

EQUITY5 bénéficie de la part de M&V :

- D'une promesse de cession d'actions MND, à hauteur d'un nombre d'actions permettant à EQUITY5 d'atteindre un maximum de 5 % du capital de MND tel que réparti à la date du 31 juillet 2013, à compter du jour de l'admission des actions MND sur un marché réglementé et jusqu'au 31 mars 2017, et
- D'une promesse d'achat portant sur l'intégralité des actions MND détenues, à compter du 1er avril 2016 et jusqu'au 30 septembre 2018.

Les conditions de prix de cession des actions MND prévues au pacte entre EQUITY5, ou un de ses associés, et M&V sont, en cas d'inscription des titres de la société MND à la cote d'un marché réglementé d'une Bourse française de Valeurs, la moyenne du cours de l'action sur une période d'un mois précédent l'opération.

9.5 INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

10. NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'assemblée générale de la Société du 26 septembre 2014 avait conféré au conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce, l'autorisation de procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction du capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 18,24 euros du fait du prix des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext fixé à 6,08 euros.

Dans le cadre de ce programme de rachat, entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice clos le 31 mars 2015, nous informons, conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, que la Société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

| | |
|----------------------------------|----------|
| Nombre total d'actions achetées | 715.332 |
| Nombre d'actions propres vendues | 702.688 |
| Cours moyen des actions achetées | 3.1078 € |

11. AUTORISATIONS DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 15 juillet 2015, des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global six millions d'euros (6.000.000 €), sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant d'un million d'euros (1.000.000 €).

Cette autorisation a été donnée pour une durée d'un an.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration



RAPPORT ANNUEL DES COMPTES CONSOLIDES

AU 31 MARS 2015

Le présent rapport financier annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2015. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il peut être consulté sur le site www.mnd-group.com dans la rubrique « investisseurs »

SOMMAIRE

- 1- **ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**
- 2- **ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ**
- 3- **ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ**
- 4- **ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**
- 5- **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**
- 6- **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**
- 7- **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER**

Informations générales et faits marquants

Montagne et Neige Développement SA (ci-après MND SA) est une société anonyme de droit français dont l'exercice social débute le 1^{er} avril et se clôture le 31 mars. Son siège social est situé au Parc d'activités Alpespace – 74 voie Magellan 78300 Sainte-Hélène du Lac. MND et ses filiales et sous-filiales (ci-après le « Groupe ») est l'un des seuls acteurs mondiaux à détenir une offre globale de produits et de services dédiés au développement, l'aménagement et la sécurisation des domaines skiables, sites de loisirs, voies d'accès et autres infrastructures en montagne.

Fort de son expertise industrielle dans le transport par câbles en montagne, la Groupe MND détient un formidable potentiel de croissance dans le domaine des transports collectifs urbains par câbles en offrant un mode de mobilité urbaine doux et alternatif.

Cotation en bourse

Le Groupe MND a été introduit en bourse sur le marché NYSE Euronext à Paris, compartiment C le 16 octobre 2013, sa capitalisation boursière s'élève au 15 juillet 2015 à 24,9 M€ avec un cours de l'action de 2,26 €.

Acquisitions et créations

Sur la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la société MND SA a réalisé les opérations juridiques suivantes :

- Acquisition de la société ER2i Montagne, bureau d'études et d'ingénierie dans le domaine du transport par câbles, qui apporte au secteur de la remontée mécanique un savoir-faire reconnu dans le milieu des professionnels principalement dans le domaine des appareils spéciaux,
- Fusion de la société CABLINE dans la société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS (France) au 1^{er} octobre 2014.
- Fusion de la société ER2i Montagne dans la société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS (France) au 31 mars 2015,

Un exercice 2014/2015 de structuration, d'optimisation et de stabilisation

Les événements postérieurs à la clôture du 31 mars 2014 sont détaillés dans la note Note 14 - Capital social.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Groupe a poursuivi le déploiement de sa stratégie d'offre globale et la consolidation de ses métiers historiques et a renforcé son portefeuille d'offres dans le domaine de l'Aménagement en montagne, marché en pleine évolution où la concentration par métier est forte.

- MND a ainsi réorganisé un certain nombre de filiales afin de concentrer les moyens industriels et les équipes sur les cœurs de métier du Groupe et a adapté les structures locales au potentiel du marché correspondant. Cette première phase d'optimisation des structures a permis au Groupe de fortement réduire son point d'équilibre financier avec des premiers effets visibles au deuxième semestre 2014/2015 qui seront amplifiés sur l'exercice 2015/2016. La seconde phase du plan de structuration a été entamée sur l'exercice 2015/2016 afin de réduire spécifiquement la structure de certaines entités.
- Le Groupe a également poursuivi la rationalisation du nombre de ses entités juridiques en cohérence avec sa stratégie centrée autour de ses quatre pôles d'activité, ramenant le nombre d'entités juridiques à 20 contre 22 entités au 31 mars 2014 (voir paragraphe 3.3).
- L'implémentation du système d'information et de gestion unifié, programmée en 2012/2013 et démarrée en 2013/2014, a été poursuivie sur l'exercice 2014/2015, aboutissant au déploiement et à la mise en production du système sur les sociétés françaises. La phase de déploiement sur les filiales étrangères est en cours pour aboutir dans les prochains mois à l'unification des systèmes d'information et de reporting, permettant au Groupe de piloter précisément et durablement son activité.

Mise en place des leviers d'accélération de la croissance et d'amélioration de la rentabilité

- La politique d'achats centralisés a été mise en place, facteur de premières économies pour l'ensemble des entités sur l'exercice 2014/2015. Elle continuera de produire des effets significatifs sur l'exercice 2015/2016.
- En parallèle, certaines entités à fort potentiel de développement se sont renforcées au niveau des équipes commerciales, de suivi de projets, des directions générales achats et industrielles, pour soutenir leur croissance, principalement dans les secteurs des Remontées Mécaniques et de l'Enneigement.
- La montée en puissance de l'activité des filiales de distribution, constatée sur l'exercice 2013/2014 s'est accélérée et a permis au Groupe de renforcer sa présence internationale. Le chiffre d'affaires hors France représente 68% du chiffre d'affaires total consolidé sur l'exercice.
- Des actions fortes pour renforcer et optimiser la R&D ont été actées notamment dans les activités remontées mécaniques (télésiège et télécabine débrayables / Cabline) et loisirs d'été (luge sur rail). Des programmes de développement significatifs, vecteurs de croissance future, ont été engagés comme prévu sur l'exercice 2014/2015 et vont se poursuivre sur les exercices 2015/2016 et 2016/2017.
- Le plan de développement engagé ces dernières années par le Groupe s'est matérialisé sur cet exercice par de nombreux succès commerciaux, principalement dans les secteurs de l'Enneigement et de la Sécurité, avec respectivement la commercialisation des nouvelles gammes d'enneigeurs SUFAG et des nouveaux produits dédiés à l'élargissement et au soutènement des pistes.

1- ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-------|------------------------|------------------------|
| Ecarts d'acquisition | 5 | 13 227 | 11 635 |
| Immobilisations incorporelles | 6 | 5 541 | 2 287 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 6 231 | 5 846 |
| Autres actifs financiers | 8/9 | 1 323 | 1 132 |
| Impôts différés | 10 | 5 385 | 2 983 |
| Autres actifs long terme | | | 0 |
| Actifs non-courants | | 31 707 | 23 883 |
| Stocks et en-cours | 11 | 24 080 | 19 273 |
| Clients et autres débiteurs | 12 | 22 849 | 17 879 |
| Créances d'impôt | | 434 | 431 |
| Autres actifs courants | | 1 034 | 899 |
| VMP et autres placements | | 0 | 60 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 13 | 1 892 | 5 234 |
| Actifs courants | | 50 288 | 43 776 |
| Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | | 0 | 0 |
| Total Actif | | 81 995 | 67 659 |
| | | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
| Capital | 14 | 9 950 | 8 898 |
| Primes liées au capital | | 21 305 | 18 135 |
| Actions propres | | (201) | (141) |
| Autres réserves | | (218) | (221) |
| Résultats accumulés | | (11 132) | (8 742) |
| Total Capitaux propres, part du groupe | | 19 704 | 17 929 |
| Intérêts minoritaires | | 0 | |
| Total Intérêts minoritaires | | 0 | 0 |
| Total des capitaux propres | | 19 704 | 17 929 |
| Emprunts et dettes financières | 17 | 17 199 | 15 570 |
| Engagements envers le personnel | 15/16 | 713 | 722 |
| Autres provisions | 15 | 188 | 622 |
| Impôts différés | | 139 | 93 |
| Autres passifs long terme | | 5 | 8 |
| Total Passifs non courants | | 18 244 | 17 015 |
| Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) | 17 | 23 129 | 14 351 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 18 | 19 080 | 17 008 |
| Dettes d'impôt | | 236 | 140 |
| Autres passifs courants | | 1 602 | 1 216 |
| Total Passifs courants | | 44 047 | 32 715 |
| Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | | 0 | 0 |
| Total des passifs | | 62 291 | 49 730 |
| Total Passif | | 81 995 | 67 659 |

2- ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|-------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 19 | 61 444 | 50 764 |
| Achats consommés | 20 | (32 376) | (33 561) |
| Charges externes | 21 | (15 057) | (13 119) |
| Charges de personnel | 22 | (18 783) | (14 919) |
| Impôts et taxes | | (379) | (425) |
| Dotation aux amortissements | | (1 581) | (1 434) |
| Dotation aux dépréciations et provisions | | (367) | (798) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 23 | 3 375 | 3 267 |
| Résultat opérationnel courant | | (3 724) | (10 225) |
| Résultat sur cession de participations consolidées | | | 0 |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | 25 | (131) | (954) |
| Résultat opérationnel | | (3 855) | (11 179) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 0 | 0 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (1 306) | (811) |
| Coût de l'endettement financier net | 26 | (1 306) | (811) |
| Autres produits et charges financiers | | 929 | (30) |
| Résultat avant impôt | | (4 232) | (12 020) |
| Impôts sur les bénéfices | 27 | 1 932 | 1 887 |
| Résultat après impôt | | (2 300) | (10 133) |
| Résultat des ME | | | 0 |
| Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées | | 0 | 0 |
| Résultat net | | (2 300) | (10 133) |
| Part du groupe | | (2 300) | (10 133) |
| Part des minoritaires | | | |
| Résultat par action (€/action) | 29 | (0,24) | (1,55) |
| Résultat dilué par action (€/action) | 29 | (0,24) | (1,55) |

3- ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net total | (2 300) | (10 133) |
| Ecarts de conversion | 41 | (214) |
| Ecarts actuariels | (101) | |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (60) | (214) |
| Résultat global | (2 360) | (10 347) |
| Dont part revenant au Groupe consolidé | (2 360) | (10 347) |
| Dont part revenant aux intérêts minoritaires | | |

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

4- ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Autres réserves groupe | | | Résultats accumulés | Total Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Total Capitaux propres |
|--|---------|-------------------------|-----------------|------------------------|-------|------------------------------|---------------------|--|-----------------------|---------------------------|
| | | | | Réserves de conversion | OCI | Autres réserves hors OCI/CTA | | | | |
| Situation au 1er avril 2013 | 5 393 | 1 654 | | (0) | | 0 | 1 902 | 8 949 | 523 | 9 471 |
| Incidence des changements de méthode comptable : | | | | | | | | | | |
| Situation ajustée au 1er avril 2013 | 5 393 | 1 654 | | (0) | | (0) | 1 902 | 8 949 | 523 | 9 471 |
| Ecarts de conversion | | | | (214) | | (214) | | (214) | | (214) |
| Résultat de la période | | | | | | | (10 133) | (10 133) | | (10 133) |
| Total des pertes et profits de la période | | | | (214) | | (214) | (10 133) | (10 347) | | (10 347) |
| Dividendes versés | | | | | | | | | | |
| Augmentation de capital | 3 506 | 16 481 | | | | | | 19 987 | | 19 987 |
| Mouvements sur actions propres | | | (141) | | | | | (141) | | (141) |
| Paiements d'un dividende en actions de filiales | | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | (518) | (518) | (523) | (1 041) |
| Autres variations | | | | | | | | | | |
| Situation au 31 mars 2014 | 8 899 | 18 135 | (141) | (214) | | (214) | (8 749) | 17 929 | | 17 929 |
| Incidence des changements de méthode comptable : | | | | | | | | | | |
| Situation ajustée au 1er avril 2014 | 8 899 | 18 135 | (141) | (214) | | (214) | (8 749) | 17 929 | | 17 929 |
| Ecarts actuariels | | | | | (101) | (101) | | (101) | | (101) |
| Ecarts de conversion | | | | 41 | | 41 | | 41 | | 41 |
| Résultat de la période | | | | | | | (2 300) | (2 300) | | (2 300) |
| Total des pertes et profits de la période | | | | 41 | (101) | (60) | (2 300) | (2 360) | | (2 360) |
| Dividendes versés | | | | | | | | | | |
| Augmentation de capital | 1 051 | 3 170 | | | | | | 4 221 | | 4 221 |
| Mouvements sur actions propres | | | (60) | | | | | (60) | | (60) |
| Paiements d'un dividende en actions de filiales | | | | | | | | | | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | (27) | (27) | | (27) |
| Situation au 31 mars 2015 | 9 950 | 21 305 | (201) | (173) | (101) | (274) | (11 076) | 19 704 | | 19 704 |

Les augmentations de capital sur la période sont détaillées dans la Note 14 – Capital social.

5- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| | Notes | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Résultat net total consolidé | | (2 300) | (10 133) |
| Ajustements | | | |
| Amortissements et provisions | | 1 184 | 1 960 |
| Résultats de cession et des pertes et profits de dilution | | 72 | 23 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | (1 044) | (8 150) |
| Charge (produit) d'impôt | 27 | (1 932) | (1 887) |
| Coût de l'endettement financier net | 26 | 1 302 | 811 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | (1 674) | (9 226) |
| Incidence de la variation des stocks | 11 | (4 807) | 2 031 |
| Incidence de la variation des clients et autres débiteurs | 12 | (5 101) | 3 901 |
| Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs | 18 | 2 554 | (6 970) |
| Incidence de la variation des frais d'émission d'emprunts | | 0 | 0 |
| Impôts payés | | (725) | (18) |
| Variations du Besoin en Fonds de Roulement | | (8 079) | (1 056) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | (9 752) | (10 282) |
| Incidence des variations de périmètre | 4/5 | (1 846) | (8 998) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 6/7 | (5 489) | (3 541) |
| Acquisition d'actifs financiers | | 0 | 0 |
| Variation des prêts et avances consentis | 9 | (191) | (556) |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 6/7 | 136 | 220 |
| Cession d'actifs financiers | | 0 | 0 |
| Dividendes reçus | | 0 | 0 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | 0 | (60) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (7 390) | (12 935) |
| Augmentation de capital | 14 | 4 552 | 19 986 |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | | (60) | (141) |
| Emission d'emprunts | 17 | 4 597 | 5 167 |
| Remboursement d'emprunts | 17 | (2 679) | (2 482) |
| Intérêts financiers nets versés | 26 | (1 303) | (818) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | 5 107 | 21 712 |
| Incidence de la variation des taux de change | | 126 | 144 |
| Incidence des changements de principes comptables | | | 0 |
| Variation de la trésorerie | | (11 909) | (1 361) |
| Trésorerie d'ouverture | 13/17 | (4 336) | (2 975) |
| Trésorerie de clôture | 13/17 | (16 245) | (4 336) |

6- NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

| | |
|--|-----|
| <u>PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</u> | 63 |
| Note 1 - Bases de présentation | 63 |
| Note 2 - Méthodes et règles d'évaluation | 65 |
| Note 3 - Périmètre de consolidation | 75 |
| Note 4 - Comparabilité des comptes | 77 |
| <u>NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE</u> | 79 |
| Note 5 - Écarts d'acquisition | 79 |
| Note 6 - Autres Immobilisations Incorporelles | 80 |
| Note 7 - Immobilisations Corporelles | 81 |
| Note 8 - Titres de participations non consolidées | 82 |
| Note 9 - Autres actifs financiers non courants | 82 |
| Note 10 - Impôts différés actifs non courants | 82 |
| Note 11 - Stocks | 83 |
| Note 12 - Clients et autres débiteurs | 84 |
| Note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie | 84 |
| Note 14 - Capital social | 84 |
| Note 15 - Provisions pour risques et charges non courantes | 87 |
| Note 16 - Retraite – Avantages dus au personnel | 87 |
| Note 17 - Emprunts et dettes financières | 88 |
| Note 18 - Fournisseurs et autres créditeurs | 89 |
| <u>NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</u> | 90 |
| Note 19 - Chiffre d'Affaires | 90 |
| Note 20 - Achats consommés | 90 |
| Note 21 - Charges externes | 90 |
| Note 22 - Charges de personnel et effectifs | 91 |
| Note 23 - Autres produits et charges d'exploitation | 91 |
| Note 24 - Indicateur de performance | 92 |
| Note 25 - Autres produits et charges opérationnels non courants | 92 |
| Note 26 - Résultat financier | 93 |
| Note 27 - Impôts sur les résultats | 93 |
| Note 28 - Intégration fiscale française | 93 |
| Note 29 - Résultat par action | 94 |
| <u>AUTRES INFORMATIONS</u> | 95 |
| Note 30 - Information sectorielle | 95 |
| Note 31 - Instruments financiers | 96 |
| Note 32 - Facteurs de risques financiers | 97 |
| Note 33 - Transactions avec les parties liées | 101 |
| Note 34 - Rémunérations des dirigeants | 102 |
| Note 35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels | 103 |
| Note 36 - Faits exceptionnels et litiges | 103 |
| Note 37 - Événements postérieurs à la clôture de la période | 104 |
| Note 38 - Honoraires des commissaires aux comptes | 104 |

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 - Bases de présentation

1.1. Référentiel IFRS

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2015, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er avril 2014

- IFRS 10 : « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 : « Partenariats » ;
- IFRS 12 : « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10,11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

La première application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe. Notamment, l'analyse des critères de contrôle définis par la norme IFRS 10 n'a pas conduit à modifier les modalités de consolidation des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation. Pour information, le Groupe n'avait pas de sociétés intégrées proportionnellement au 31 mars 2014. De même, le Groupe n'utilise pas la juste valeur pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non financiers, à l'exception des actifs destinés à être cédés.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne, ou non encore adoptées par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 mars 2015. Il s'agit notamment de l'interprétation IFRIC 21 (droits et taxes), et des normes d'amélioration - cycles 2010-2012 et 2011-2013. Ces normes, amendements et interprétations, compte tenu de l'analyse en cours, ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés. En revanche, l'application d'IFRIC 21 aura un effet défavorable sur le résultat opérationnel semestriel.

Par ailleurs, le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire en 2014, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen) aient un impact significatif sur les comptes des prochains exercices.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2015 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 mars 2014.

Les comptes consolidés du Groupe Montagne et Neige Développement ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 juillet 2015.

1.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. La principale estimation porte sur les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés activés. Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

1.3. Principes de présentation

- **Compte de résultat**

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé ; ils sont ventilés entre éléments recyclables et non recyclables en résultat.

- **Bilan**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

1.4. Modalités de consolidation

Comme indiqué ci-dessus, le Groupe a appliqué à compter du 1er avril 2014 les nouvelles normes de consolidation.

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier que des co-entreprises, et pas d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines filiales respectant ces critères mais d'une importance non significative (individuellement et globalement) peuvent être exclues du périmètre de consolidation.

Les impacts globaux en termes de chiffres d'affaires et de résultats nets sont fournis dans la Note 8. Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Note 2 – Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

2.1. Filiales

Les modalités de consolidation des filiales du Groupe sont détaillées dans le paragraphe 1.5. Modalités de consolidation.

2.2. Elimination des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

2.3. Conversion des éléments en devises

2.3.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de MND SA, société consolidante.

2.3.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Compte tenu de sa faible exposition, le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change à la clôture de l'exercice.

2.3.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres convertis au cours moyen pour le résultat, et au cours historique pour les autres éléments. Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La différence de conversion est inscrite en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée. Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

| 1 euro = | 2015.03 | | 2014.03 | |
|-------------------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|
| | Taux moyens | Taux de clôture | Taux moyens | Taux de clôture |
| Dollar américain (USD) | 1,2682 | 1,0759 | 1,3405 | 1,3788 |
| Franc suisse (CHF) | 1,1768 | 1,0463 | 1,2297 | 1,2194 |
| Couronne suédoise (SEK) | 9,2285 | 9,2901 | 8,7418 | 8,9483 |
| Livre turque (TRY) | 2,8410 | 2,8131 | 2,7027 | 2,9693 |
| Dollar canadien (CAD) | 1,4383 | 1,3738 | 1,4133 | 1,5225 |

2.4. Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

2.4.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16, IAS 39).

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (cf. § 2.9 Perte de valeur des actifs immobilisés).

A ce stade, le Groupe ne dispose pas d'option d'achat.

2.4.2 Acquisitions complémentaires d'intérêts après la prise de contrôle

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires dans une filiale qui sont réalisées à partir du 1er janvier 2010 (la norme IAS 27 révisée étant d'application prospective) sans modifier le contrôle exercé sur cette filiale, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liées aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.5. Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

2.6. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 7 ans).

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leurs impacts étant non significatifs. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
Matériel de transport : de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
Mobilier : de 5 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés concernées du Groupe, et/ou les actifs éligibles étant non significatifs.

2.8. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- les contrats de location financement,
- les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.9. Pertes de valeur des actifs immobilisés

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes.
- pour les écarts d'acquisition, et les actifs corporels et incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Le Groupe définit cinq UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) principales, à savoir : la « sécurité des sites de loisirs », la « protection contre les risques naturels », « l'enneigement de culture », les « remontées mécaniques » et les « loisirs ».

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à partir de la valeur d'utilité déterminée comme suit.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction Générale et la Conseil d'Administration auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité) sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière et de l'effet d'impôt, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les flux de trésorerie sont estimés sur une période de 5 années, étant précisé que ces flux de trésorerie et les hypothèses sous-jacentes ont été revus en juin 2015.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2015 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 10%, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Taux sans risque | 2,0% | 2,2% |
| Prime de risque | 7,5% | 7,8% |
| Bêta | 1,6 | 1,6 |
| Taux de croissance à l'infini | 2,0% | 2,0% |

Le Groupe n'a pas individualisé par UGT le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini (Note 5).

Des tests de sensibilité sont effectués en faisant varier les hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), et les principales données opérationnelles (chiffre d'affaires et marges).

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont constatées en résultat

opérationnel courant / non courant en fonction de l'élément à l'origine de la dépréciation. Les pertes de valeur sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence, ou lorsque les UGT sont cédées. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.10. Actifs financiers

Un développement spécifique relatif aux instruments financiers est présenté dans la Note 9.

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;

Le Groupe ne dispose pas à la clôture du 31 mars 2015 d'instrument dérivé.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs évalués en juste valeur par le résultat

Les éventuelles parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique «Autres produits et charges financières».

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 niveaux (cf. note 25.7), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;

- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif et la passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajusté), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;

- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

2.11. Stocks (autres que liés à des contrats à l'avancement - Cf. 2.20)

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.12. Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances (cession DAILLY, escompte d'effets,...). Dans la pratique, l'analyse a conduit à ne pas déconsolider les créances et un passif financier est comptabilisé pour le montant encaissé.

Au 31 mars 2015, aucun contrat n'a donné lieu à la décomptabilisation des créances.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

Il n'existe pas de placement donné en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

2.14. Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux, garanties clients, ...) pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque cela est significatif.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

2.15. Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.18. Avantages du personnel

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à la norme IAS 19 révisée, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés.

Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2015, le Groupe n'externalise pas le financement de l'engagement de retraite.

Indication des principales hypothèses retenues pour les clôtures 31 mars 2014 et 31 mars 2015 :

| | 2015.03 | 2014.03 |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Table de mortalité | INSEE 2011 | INSEE 2011 |
| Age de départ à la retraite | 65 ans | 65 ans |
| Taux de charges sociales moyen | 44,55% | 44,00% |
| Taux d'actualisation (iBoxx) | 1,63% | 2,74% |
| Taux de revalorisation des salaires | 1,00% | 1,00% |
| Taux de turn-over | Variable par tranche d'âge | Variable par tranche d'âge |

Les écarts actuariels (liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience) sont constatés en autres éléments du résultat global et l'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat consolidé.

Le Groupe précise qu'aucun plan de stocks options n'a été mis en place.

2.19. Droit Individuel à la Formation

Les dépenses engagées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement, sauf lorsque ces dépenses peuvent être considérées comme rémunérant des services passés et que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

Le compte personnel de formation (CPF) remplace le DIF depuis le 1^{er} janvier 2015.

2.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Conformément à IAS 18, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Les services fournis par le Groupe consistent en des contrats de maintenance, des prestations de SAV et des prestations d'installations. En fonction des cas, leur reconnaissance en chiffre d'affaires s'effectue comme suit :

- Contrats de maintenance : les revenus de service, lorsqu'ils consistent en des revenus mensuels relatifs à la gestion des contrats de maintenance sont reconnus sur la période pendant laquelle les services sont rendus.
- Prestations de SAV et autres prestations : les revenus des autres prestations non récurrentes y compris les installations d'équipements vendus sont reconnus dès lors que la prestation d'installation a été rendue et réceptionnée par l'exploitant.

Pour les contrats à long terme et conformément à IAS 11, la méthode de reconnaissance de la marge à l'avancement est retenue. Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La marge à l'avancement n'est appliquée que lorsque les critères définis par la norme sont respectés. Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont quasi-certains et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

2.21. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est la différence entre le résultat opérationnel total d'un part et d'autre part le « Résultat sur cession de participations consolidées » et les « Autres produits et charges opérationnels non courants », ces derniers éléments pouvant être qualifiés d'exceptionnels, d'extraordinaires ou de non récurrents.

2.22. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

2.23. Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement des cessions de créances de type Dailly et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite.

2.24. Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets d'IS liés à des éléments constatés en autres éléments du résultat global ou directement en réserves sont constatés dans les rubriques correspondantes.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base de la rentabilité.

Le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au crédit des charges de personnel. Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Informations obligatoires sur l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi :

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement.

Enfin, le Groupe a choisi de présenter l'impact du Crédit d'Impôt Recherche en autres produits et charges opérationnels.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible).

Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (impact de la constatation à la juste valeur des actifs et passifs lors de l'entrée dans le périmètre, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession interne), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés), et à des retenues à la source non récupérables au titre de distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs, ou lorsqu'il existe des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la société. Les résultats fiscaux futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, sur la base des prévisions disponibles validées par la direction, au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe et qui ne dépasse pas 5 ans. Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations).

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires. Les impôts différés actifs nets sont constatés en actifs non courants ; les impôts différés passifs nets sont constatés en passifs non courants.

2.25. Résultat net par action

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le prix de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, le cas échéant, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

2.26. Activités cédées ou abandonnées

Exercice 2013-2014

Néant

Exercice 2014-2015

Néant

Note 3 – Périmètre de consolidation

3.1. Entrées dans le périmètre

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, les entrées dans le périmètre sont détaillées dans les «Informations générales», à savoir :

- Acquisition de la société ER2I MONTAGNE (France), consolidée dans le périmètre du groupe à compter du 01 octobre 2014.

Les principaux impacts de cette acquisition sur les comptes sont les suivants :

- Contribution de la société acquise au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel d'activité et au résultat net

| | Au 31 mars 2015 | | |
|-----------------------|-------------------|-------------------------------|---------|
| | Hors acquisitions | Contribution des acquisitions | Publié |
| Chiffre d'affaires | 61 307 | 137 | 61 444 |
| Résultat opérationnel | (3 959) | 104 | (3 855) |
| - Résultat net | (2 368) | 68 | (2 300) |

La valeur totale de l'écart d'acquisition comptabilisé suite à cette acquisition est de 1 555 K€ (Note 5).

- Incidence des variations de périmètre sur l'endettement net

| | Au 31 mars 2015 |
|--|-----------------|
| Coût d'acquisitions des sociétés | (2 000) |
| Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises | 552 |

3.2. Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sortie du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2014/2015.

3.3. Réorganisations juridiques

A la suite des acquisitions réalisées sur la période comptable précédente, le Groupe a procédé à diverses opérations de rationalisations juridiques, sans impact sur les comptes consolidés.

- Fusions :
 - En date du 31 mars 2015, la société ER2I MONTAGNE (France) est fusionnée par voie d'absorption dans la société LST ROPEWAY SYSTEMS SAS (France).
 - En date du 31 mars 2015, la société CABLINE (France) est fusionnée par voie d'absorption dans la société LST ROPEWAY SYSTEMS Sas (France).

3.4. Liste des entreprises consolidées au 31 mars 2015

| Unités | Pays | Activité | Taux d'intérêt | Taux de contrôle | Méthode de conso. | Taux d'intérêt | Taux de contrôle | Méthode de conso. |
|---|-----------|------------------------|----------------|------------------|-------------------|----------------|------------------|-------------------|
| MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT | France | Services | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX | France | Sécurité | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| LST ROPEWAY SYSTEMS | France | Remontées mécaniques | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE | France | Sécurité | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MBS | France | Sécurité | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| SUFAG | France | Enneigement de culture | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| LST ROPEWAY SYSTEMS | Allemagne | Remontées mécaniques | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| GRC TEC | France | Remontées mécaniques | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| SUFAG AB | Suède | Enneigement de culture | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| TECHFUN | France | Loisirs | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| PRISME CANADA | Canada | Loisirs | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| ER2I MONTAGNE (fusionnée dans LST ROPEWAY SYSTEMS France) | France | Remontées mécaniques | - | - | IG | - | - | HG |
| CABLINE (fusionnée dans LST ROPEWAY SYSTEMS France) | France | Remontées mécaniques | - | - | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MND AMERICA | USA | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MND EASTERN EUROPE | Slovaquie | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MND SWISS | Suisse | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MND ITALIA SRL | Italie | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MND IBERIA | Espagne | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MND TURKEY | Turquie | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| MND SVERIGE | Suède | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| SUFAG GMBH | Autriche | Distribution | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |
| LST TURKEY | Turquie | Remontées mécaniques | 100,00 % | 100,00 % | IG | 100,00 % | 100,00 % | IG |

Nomenclature des méthodes de consolidation : « HG » signifie Hors Groupe, « NC » signifie Non Consolidée, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « ME » signifie Mise en Equivalence.

Note 4 – Comparabilité des comptes

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 mars 2015 sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés publiés au 31 mars 2014.

L'acquisition réalisée au cours de l'exercice 2014/2015 a un impact annuel sur le compte de résultat et les principaux indicateurs d'activité du Groupe inférieur au seuil de signification (25% en base annuelle) requis par le Règlement Général de l'AMF (art. 222-2) pour l'établissement d'informations Pro Forma (confère Note 3.1. Entrées dans le périmètre).

Cependant, au regard des variations significatives de périmètre intervenues au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014, rappelées ci-après, et en vertu des éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe présente une comparaison des comptes statutaires clos au 31 mars 2015 avec les comptes Pro forma établis et publiés au 31 mars 2014.

État du résultat net consolidé

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'Affaires | 61 444 | 62 523 |
| Résultat Opérationnel | (3 855) | (11 512) |
| Coût de l'endettement financier net | (377) | (996) |
| Impôts sur les bénéfices | 1 932 | 1 831 |
| Résultat net total | (2 300) | (10 675) |

État de la situation financière consolidée

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|--------------------|--------------------|
| Actifs non courants | 31 707 | 23 882 |
| - goodwill | 13 227 | 11 635 |
| - autres actifs non courants | 18 480 | 12 247 |
| Actifs courants | 50 288 | 43 776 |
| - stocks | 24 080 | 19 273 |
| - créances clients et autres débiteurs | 22 849 | 12 992 |
| - autres actifs courants | 1 467 | 6 277 |
| - disponibilités | 1 892 | 5 234 |
| Total actif | 81 995 | 67 658 |
| Capitaux Propres | 19 704 | 17 929 |
| Passifs non courants | 18 244 | 17 015 |
| - dettes financières | 17 199 | 15 570 |
| - autres passifs non courants | 1 045 | 1 445 |
| Passif courants | 44 047 | 32 715 |
| - dettes financières | 23 129 | 14 351 |
| - dettes fournisseurs et autres créditeurs | 19 080 | 11 757 |
| - autres passifs courants | 1 838 | 6 607 |
| Total passif | 81 995 | 67 658 |

Rappel des variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014 :

- Acquisition des sociétés INTERFAB GMBH (Autriche), INTERFAB AG (Suisse) et VINTERTEKNIK AB (Suède),
- Acquisition de la société GRC TEC (France),
- Création de la société TECHFUN,
- Rachat des 66% restants du capital de la société PRISME,
- Acquisition des 49% restants du capital de la société ETS,
- Acquisition des 30% restants du capital de la société LST Ropeway Systems GmbH,
- Acquisition auprès du Groupe SNOWNET des sociétés ARECO AB (Suède), SUFAG SNOW VISION AG (Suisse), SNOWNET INC (USA) et de certains actifs (stocks, marque et fonds et fonds de commerce),
- Acquisition d'actifs de la société SPI (USA),
- Acquisition d'actifs de la société ERBSCHLOE (Allemagne).

NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE**Note 5 - Écarts d'acquisition**

| | Ecart d'acquisition |
|--|------------------------|
| Montants bruts | |
| Au 31 mars 2013 | 10 608 |
| • Acquisitions / Augmentations de l'exercice | 1 027 |
| • Cessions / Diminutions de l'exercice | 0 |
| • Écart de conversion | 0 |
| Au 31 mars 2014 | 11 635 |
| • Acquisitions / Augmentations de l'exercice | 1 555 |
| • Cessions / Diminutions de l'exercice | 0 |
| • Écart de conversion | 37 |
| Au 31 mars 2015 | 13 227 |

Montants nets

| | |
|------------------------|---------------|
| Au 31 mars 2014 | 11 635 |
| Au 31 mars 2015 | 13 227 |

| Par activités | Valeurs nettes au 31 mars 2015 | Valeurs nettes au 31 mars 2014 |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Sécurité des sites de loisirs | 3 420 | 3 383 |
| Protection contre les risques naturels | 6 094 | 6 094 |
| Enneigement de culture | 1 215 | 1 215 |
| Remontées mécaniques | 2 252 | 697 |
| Loisirs | 246 | 246 |
| TOTAL | 13 227 | 11 635 |

L'écart d'acquisition comptabilisé sur l'exercice 2014/2015 concerne la société ER2I MONTAGNE (France). Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'écart d'acquisition à titre provisoire.

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par le Groupe.

Afin de tenir compte des risques de marché sur le segment de l'enneigement et des risques liés au développement des produits nouveaux sur les segments de la remontée mécanique et du loisir d'été, une hypothèse dégradée a été prise en compte au travers d'une décote des flux de 34% sur le segment de l'enneigement et de 50% sur les segments de la remontée mécanique et du loisir d'été.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment sont les suivantes :

| UGT | Au 31 mars 2015 | | Au 31 mars 2014 | |
|--|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| | Taux d'actualisation | Taux de croissance à l'infini | Taux d'actualisation | Taux de croissance à l'infini |
| Sécurité des sites de loisirs | 10,0% | 2,0% | 10,0% | 2,0% |
| Protection contre les risques naturels | 10,0% | 2,0% | 10,0% | 2,0% |
| Enneigement de culture | 10,0% | 2,0% | 10,0% | 2,0% |
| Remontées mécaniques | 10,0% | 2,0% | 10,0% | 2,0% |
| Loisirs | 10,0% | 2,0% | 10,0% | 2,0% |

Les tests de dépréciation réalisés au 31 mars 2015 n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur au titre des écarts d'acquisition. Au regard de l'excédent existant entre la valeur recouvrable et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à

ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation de perte de valeur.

Sensibilité du taux

Une hausse de 0.9 points du taux d'actualisation cumulée à une baisse de 2 points du taux de croissance à l'infini servant pour le calcul de la valeur terminale n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

Sensibilité au flux

En ce qui concerne la sensibilité aux hypothèses de chiffre d'affaires et de marge, une dépréciation des écarts d'acquisition ne serait effective, concernant les UGT les plus sensibles (Sécurité des sites de loisirs et Protection contre les risques naturels) qu'au-delà d'une dégradation de plus de 31% de la valeur terminale.

Note 6 - Autres Immobilisations Incorporelles

| | Frais de recherche & Dévelop. | Brevets, licences | Fonds commercial | Autres immobilisations | Total |
|--|-------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|--------------|
| Montants bruts | | | | | |
| Au 31 mars 2013 | 512 | 587 | 0 | 154 | 1 253 |
| • Augmentations de l'exercice | 298 | 847 | | 199 | 1 344 |
| • Diminutions de l'exercice | | (80) | | | (80) |
| • Transferts | (275) | 123 | | 60 | (92) |
| • Variations de périmètre | 206 | 4 | | 21 | 231 |
| • Écart de conversion | (2) | | | | (2) |
| Au 31 mars 2014 | 739 | 1 481 | 0 | 434 | 2 654 |
| • Augmentations de l'exercice | 1 041 | 6 | | 2 596 | 3 643 |
| • Diminutions de l'exercice | | | | (1) | (1) |
| • Transferts | | | | | 0 |
| • Variations de périmètre | | | | 17 | 17 |
| • Écart de conversion | (2) | | | | (2) |
| Au 31 mars 2015 | 1 778 | 1 487 | 0 | 3 046 | 6 311 |
| Amortissements et pertes de valeurs | | | | | |
| Au 31 mars 2013 | (63) | (85) | 0 | (110) | (258) |
| • Dotations de l'exercice | (69) | (171) | | (8) | (248) |
| • Diminutions de l'exercice | | 80 | | | 80 |
| • Transferts | 51 | (85) | | 91 | 57 |
| • Impairment | | | | | 0 |
| • Écart de conversion | 2 | | | | 2 |
| Au 31 mars 2014 | (79) | (261) | 0 | (27) | (367) |
| • Dotations de l'exercice | (186) | (154) | | (49) | (389) |
| • Diminutions de l'exercice | | | | | 0 |
| • Transferts | | | | | 0 |
| • Variations de périmètre | | | | (14) | (14) |
| • Impairment | | | | | 0 |
| • Écart de conversion | | | | | 0 |
| Au 31 mars 2015 | (265) | (415) | 0 | (90) | (770) |
| Montants Nets | | | | | |
| Au 31 mars 2014 | 660 | 1 220 | 0 | 407 | 2 287 |
| Au 31 mars 2015 | 1 513 | 1 072 | 0 | 2 956 | 5 541 |

Le Groupe a lancé des projets de développement importants, notamment dans l'activité « Remontées mécaniques », avec sur l'exercice 1 041K€ de frais capitalisés.

Ces projets capitalisés sont nettement individualisés et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. Ces dépenses sont amorties sur une durée comprise entre 5 et 10 années. Ils seront

activés à la fin de la période de développement précédant la phase d'industrialisation et de commercialisation.

En parallèle, le Groupe a développé un système d'information intégré (SAP) qui a également été immobilisé et fait l'objet d'une mise en production progressive par filiale et par module.

Note 7 - Immobilisations Corporelles

| | Terrains et Construction s | Instal. techn., mat. et out. | Autres immo. Corporelles | Immo. en cours et avances | Total |
|--|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------------|
| Montants bruts | | | | | |
| Au 31 mars 2013 | 742 | 3 025 | 916 | 23 | 4 707 |
| • Augmentations de l'exercice | 144 | 1 360 | 1 203 | 15 | 2 722 |
| • Diminutions de l'exercice | (111) | (600) | (240) | | (951) |
| • Transferts | 174 | (462) | 333 | (23) | 22 |
| • Variations de périmètre | 101 | 1 177 | 257 | | 1 535 |
| • Écart de conversion | | (10) | (13) | | (23) |
| Au 31 mars 2014 | 1 050 | 4 490 | 2 456 | 15 | 8 012 |
| • Augmentations de l'exercice | 123 | 936 | 778 | 9 | 1 846 |
| • Diminutions de l'exercice | (8) | (329) | (159) | (1) | (497) |
| • Transferts | | (67) | 45 | (19) | (41) |
| • Variations de périmètre | | | 12 | | 12 |
| • Écart de conversion | | 6 | 34 | | 40 |
| Au 31 mars 2015 | 1 165 | 5 036 | 3 167 | 4 | 9 372 |
| Amortissements | | | | | |
| Au 31 mars 2013 | (18) | (1 328) | (377) | 0 | (1 724) |
| • Dotations de l'exercice | (72) | (754) | (271) | | (1 097) |
| • Diminutions de l'exercice | 111 | 367 | 162 | | 640 |
| • Transferts | (152) | 346 | (194) | | 0 |
| • Impairment | | | | | 0 |
| • Écart de conversion | | 7 | 8 | | 15 |
| Au 31 mars 2014 | (131) | (1 362) | (672) | 0 | (2 166) |
| • Dotations de l'exercice | (47) | (716) | (444) | | (1 207) |
| • Diminutions de l'exercice | 8 | 142 | 138 | | 289 |
| • Transferts | | 8 | (51) | | (43) |
| • Variations de périmètre | | | (8) | | (8) |
| • Impairment | | | | | 0 |
| • Écart de conversion | | 3 | (10) | | (8) |
| Au 31 mars 2015 | (170) | (1 925) | (1 046) | 0 | (3 142) |
| Montants nets | | | | | |
| Au 31 mars 2014 | 919 | 3 128 | 1 784 | 15 | 5 846 |
| Au 31 mars 2015 | 995 | 3 111 | 2 120 | 4 | 6 231 |
| Dont immobilisations en crédit-bail (montants nets) | | | | | |
| Au 31 mars 2014 | | 957 | | | 957 |
| Au 31 mars 2015 | | 1 178 | | | 1 178 |

Les entrées de périmètre n'ont pas d'impact significatif sur la variation de ce poste.

Note 8 - Titres de participations non consolidées

| <u>Au 31 mars 2014</u> | % intérêt | Valeur Brute | Valeur Nette | CA | Resultat net |
|------------------------|-----------|--------------|--------------|----|--------------|
| NEANT | | | | | |
| Total | | | | | |

| <u>Au 31 mars 2015</u> | % intérêt | Valeur Brute | Valeur Nette | CA | Resultat net |
|------------------------|-----------|--------------|--------------|----|--------------|
| NEANT | | | | | |
| Total | | | | | |

Note 9 - Autres actifs financiers non courants

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|-----------------|-----------------|
| Prêts, cautionnements et autres créances - non courants | 1 323 | 1 132 |
| Valeurs brutes | 1 323 | 1 132 |
| Provision pour dépréciation | 0 | 0 |
| Valeurs nettes | 1 323 | 1 132 |

Les prêts, cautionnements et autres créances - non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par les sociétés françaises aux propriétaires des bâtiments industriels des sites de Sainte Hélène du Lac (73) et de Tours en Savoie (73). Les dépôts de garantie ont fait l'objet d'un rehaussement sur l'exercice compte tenu de l'agrandissement des surfaces louées.

Note 10 - Impôts différés actifs non courants

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, et lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible (à 5 ans), au regard des prévisions disponibles, qui dépend des sociétés du Groupe. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations,...).

L'évaluation des impôts différés actifs au 31 mars 2015 fait l'objet d'une analyse approfondie des éléments suivants :

- Le business plan a été construit sur un horizon de 5 ans et a fait l'objet d'une validation par le conseil d'administration. Il est encadré par un processus groupe « bottom-up / arbitrage » qui permet de valider avec le comité de direction en trois étapes les hypothèses critiques : (1) chiffre d'affaires, (2) taux de marge brute, (3) budget complet.
- Les flux du business plan ont été pondérés afin de tenir compte des risques de marché sur le segment de l'enneigement et des risques liés au développement des produits nouveaux sur les segments de la remontée mécanique et du loisir d'été. Le Groupe a retenu une décote de 34% sur le segment de l'enneigement et de 50% sur les segments de la remontée mécanique et du loisir d'été.
- Le Groupe a considéré disposer lors de l'arrêt des comptes 2015 des preuves suffisantes, notamment sur la dynamique des commandes, l'amélioration de la marge

brute et la maîtrise des coûts de structure, pour apprécier la probabilité d'un retour rapide à des résultats bénéficiaires.

Cette analyse a ainsi conduit le Groupe à accroître l'horizon de déficits reportables activés de 3 à 5 ans.

Le suivi des déficits fiscaux en fin de période est résumé ci-dessous :

| | Différences temporaires | Reports déficitaires | Retraite | Retraitements divers | Autres | Total |
|---------------------------|-------------------------|----------------------|------------|----------------------|----------|--------------|
| Au 31 mars 2014 | 130 | 2 716 | 163 | (26) | 0 | 2 983 |
| • Incidence résultat | 6 | 2 330 | (55) | 72 | | 2 353 |
| • Variations de périmètre | | | | | | 0 |
| • Autres | | | 18 | | | 18 |
| • Écart de conversion | | 26 | | 5 | | 31 |
| Au 31 mars 2015 | 136 | 5 072 | 126 | 51 | 0 | 5 385 |

| Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2014 | France | Allemagne | Autriche | Reste du monde |
|--|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Déficits fiscaux de fin de période | (9 838) | (2 270) | (983) | (1 199) |
| <i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i> | <i>(4 790)</i> | <i>(2 270)</i> | <i>(983)</i> | <i>(572)</i> |
| <i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i> | <i>(5 048)</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>(627)</i> |

| Suivi des déficits fiscaux au 31 mars 2015 | France | Allemagne | Autriche | Reste du monde |
|--|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| Déficits fiscaux de fin de période | (14 283) | (3 776) | (1 038) | (1 458) |
| <i>Dont déficits ayant donné lieu à activation d'impôts différés</i> | <i>(10 613)</i> | <i>(3 213)</i> | <i>(1 038)</i> | <i>(605)</i> |
| <i>Dont déficits n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts différés</i> | <i>(3 670)</i> | <i>(563)</i> | <i>0</i> | <i>(853)</i> |

Note 11 - Stocks

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-----------------|-----------------|
| Stocks matières premières et fournitures | 22 542 | 17 401 |
| Encours de Production | 114 | |
| Stocks de marchandises | 1 817 | 2 217 |
| Valeurs brutes | 24 473 | 19 618 |
| Provision pour dépréciation | (393) | (345) |
| Valeurs nettes | 24 080 | 19 273 |

Note 12 - Clients et autres débiteurs

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|------------------------|------------------------|
| Avances et acomptes versés sur commandes | 498 | 194 |
| Clients et comptes rattachés | 20 022 | 13 299 |
| Créances sociales | 30 | 58 |
| Créances fiscales | 1 642 | 1 402 |
| Comptes courants débiteurs | 26 | |
| Débiteurs divers | 909 | 3 233 |
| Valeurs brutes | 23 127 | 18 186 |
| Provision pour dépréciation | (277) | (307) |
| Valeurs nettes | 22 850 | 17 879 |
| Échéancement | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
| Inférieur à un an | 22 850 | 17 879 |
| Compris entre un et cinq ans | - | - |
| Supérieur à cinq ans | - | - |
| Total | 22 850 | 17 879 |

Le poste « Clients et comptes rattachés » s'élève à 20,0 M€ au 31 mars 2015. Cette augmentation par rapport au 31 mars 2014 s'explique principalement par des commandes significatives prises et réalisées en fin de période, mais aussi par un décalage des règlements clients suite à un début d'hiver difficile sur l'ensemble de l'arc alpin.

Le poste « Créances fiscales » est composé essentiellement de TVA (crédit de TVA, TVA déductible sur décaissements, TVA sur factures non parvenues).

Le poste « Débiteurs divers » comprend à fin mars 2014 principalement des indemnités d'assurance à recevoir relatives au sinistre incendie survenu en décembre 2012 dans les locaux de la filiale italienne.

A ce titre, un versement complémentaire de 2,7 M€ a été perçu en mai 2014. Il n'existe pas de créances déconsolidées sur les exercices présentés.

Note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Disponibilités à court terme | 1 892 | 5 234 |
| VMP et autres placements | - | 60 |
| Total | 1 892 | 5 294 |

Il n'existe pas de trésorerie soumise à des restrictions ou soumises à des garanties.

Note 14 - Capital social

Au 31 mars 2015, le capital de la Société est composée de 10 698 406 actions dont 999 364 actions de préférence à dividende prioritaire, dites « ADP2012 ». Celles-ci n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société et ne sont pas cotées sur le marché Nyse Euronext. En revanche, chaque ADP2012 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société (« le Dividende Prioritaire »). Le Dividende Prioritaire est égal au taux du Dividende Prioritaire multiplié par 2,5 € et ne s'applique que pour les exercices sociaux clos après le 1^{er} avril 2018, si l'option d'achat n'a pas été activée.

Le Dividende Prioritaire est cumulatif. Au paiement du Dividende Prioritaire s'ajoute donc le cas échéant le paiement d'un dividende cumulé (le « Dividende Cumulé »), qui sera égal à la somme des montants des Dividendes Prioritaires non versés durant au maximum les cinq exercices sociaux qui précèdent l'exercice social au cours duquel le Dividende Prioritaire est versé, montants auxquels est appliqué un taux de capitalisation annuel de 15%.

Les porteurs de part des ADP sont représentés de façon permanente par un représentant désigné en Assemblée Spéciale. Ils s'engagent à céder leurs parts au principal actionnaire, soit la société MONTAGNE & VALLEE sur la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2018, pour un prix fixé. Ils disposent en outre d'informations légales et d'informations spécifiques contractuelles, d'un droit de sortie conjointe, d'une obligation de sortie totale. Ils sont représentés pour la vente par leur représentant.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Groupe a réalisé plusieurs augmentations de capital :

1/ Augmentation de capital du 7 juillet 2014

Le 7 juillet 2014, MND a réalisé une opération d'augmentation de capital par placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, pour un montant total de 2 535 200 euros.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital ont permis de compléter la levée de fonds réalisée lors de l'introduction en bourse pour mener à bien le projet de développement du Groupe à moyen terme.

A l'issue de ce placement, MND a procédé à l'émission de 523 802 actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application des treizième et dix-septième résolutions approuvées lors de l'Assemblée générale des actionnaires de MND en date du 12 septembre 2013.

Le prix de souscription a été fixé à 4,84 euros par action. A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions MND était de 10 091 720.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

2/ Augmentation de capital du 17 octobre 2014

En octobre 2014, MND a réalisé une augmentation de capital en rémunération de l'apport en nature d'actions de la société ER2I MONTAGNE.

Conformément au contrat d'apport en nature dont la signature avait été autorisée lors de la réunion du conseil d'administration en date du 30 juillet 2014, MND a procédé à l'émission de 306 686 actions ordinaires nouvelles en rémunération des 1 220 actions de la société ER2I MONTAGNE apportées.

Le prix de souscription a été fixé à 4,42 euros par action, correspondant à la moyenne pondérée par les volumes du cours des actions de la Société des trois dernières séances de bourse précédant la signature du contrat d'apport, soit le 30 juillet 2014. A l'issue de cette opération, le nombre total d'actions MND était de 10 398 406.

Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'AMF, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

3/ Renforcement des capacités financières avec l'utilisation de l'Equity Line

En juillet 2014, MND a conclu la mise en place d'une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux. Cette ligne de financement sur 36 mois porte sur l'exercice de 2 500 000 actions avec une décote limitée à 5%. Cet outil de financement permet à MND de faire face à l'accélération de son développement en lui procurant souplesse et garantie.

Dans le cadre de l'Equity Line, MND a réalisé cinq augmentations de capital successives pour un montant total de 661 250 euros représentant l'émission de 300 000 actions ordinaires nouvelles. A l'issue de ces opérations, le nombre total d'actions MND est de 10 698 406, représentant 15 498 406 droits de vote.

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital intervenues depuis le 31 mars 2014.

| Date | Nature des opérations | Capital émis | Primes d'émission ou d'apport (après imputation des frais) | Nombre d'actions créées | Nombre d'actions composant le capital | Valeur nominale | Capital social |
|------------------------------|--|--------------|--|-------------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Total au 31 mars 2014 | | | | | 9 567 918 | 0,93 € | 8 898 163,74 € |
| 07/07/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 487 135,86 € | 2 048 065,82 € | 523 802 | 10 091 720 | 0,93 € | 9 385 299,60 € |
| 17/10/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 285 217,98 € | 1 070 334,14 € | 306 686 | 10 398 406 | 0,93 € | 9 670 517,58 € |
| 05/11/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 46 500,00 € | 93 000,00 € | 50 000 | 10 448 406 | 0,93 € | 9 717 017,58 € |
| 18/11/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 46 500,00 € | 77 500,00 € | 50 000 | 10 498 406 | 0,93 € | 9 763 517,58 € |
| 08/12/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 69 750,00 € | 96 750,00 € | 75 000 | 10 573 406 | 0,93 € | 9 833 267,58 € |
| 10/12/2014 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 46 500,00 € | 65 500,00 € | 50 000 | 10 623 406 | 0,93 € | 9 879 767,58 € |
| 27/03/2015 | Emission en numéraire d'actions ordinaires | 69 750,00 € | 49 500,00 € | 75 000 | 10 698 406 | 0,93 € | 9 949 517,58 € |
| Total au 31 mars 2015 | | | | | 10 698 406 | 0,93 € | 9 949 517,58 € |

La Société a mis en place un contrat de liquidité pour régulariser son cours bourse. Au 31 mars 2015, le nombre d'actions propres détenues est de 33 356 pour une valeur totale de 47 K€.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

La Société n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Note 15 - Provisions pour risques et charges non courantes

| | Litiges | Garanties | Pertes sur chantiers | Pensions et retraites | Autres | Total |
|-------------------------------------|-----------|------------|----------------------|-----------------------|------------|--------------|
| Au 31 mars 2013 | 50 | 15 | 0 | 357 | 141 | 563 |
| • Dotations de l'exercice | 19 | 261 | 219 | 238 | 33 | 770 |
| • Reprise de provision utilisée | (1) | (23) | | (13) | (162) | (199) |
| • Reprise de provision non utilisée | | | | | | 0 |
| • Variations de périmètre | 20 | 8 | | 140 | 43 | 211 |
| • Autres | | | | | | |
| • Écart de conversion | | (1) | | | | (1) |
| Au 31 mars 2014 | 88 | 260 | 219 | 722 | 55 | 1 344 |
| • Dotations de l'exercice | | 49 | 16 | 66 | 31 | 162 |
| • Reprise de provision utilisée | (88) | (141) | (337) | (176) | (65) | (807) |
| • Reprise de provision non utilisée | | | | | | 0 |
| • Variations de périmètre | | | | | | 0 |
| • Autres | | | 102 | 101 | | 203 |
| • Écart de conversion | | | | | | 0 |
| Au 31 mars 2015 | 0 | 168 | 0 | 713 | 21 | 902 |

Les provisions pour « garanties » et « pertes sur contrats » concernent essentiellement le secteur opérationnel « enneigement & remontées mécaniques » et sont individualisées par chantier.

Note 16 - Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagements hors-bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés.

Les engagements comptabilisés dans les comptes consolidés sont calculés selon la méthode prospective par actualisation des droits futurs :

| Variation de l'engagement net reconnu au bilan | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dette actuarielle de début de période | 722 | 357 |
| Charge d'intérêt | | 14 |
| Coût des services rendus | (110) | 211 |
| Gains ou pertes actuariels | 101 | |
| Variation de périmètre | | 140 |
| Dette actuarielle de fin de période | 713 | 722 |

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés.

Note 17 - Emprunts et dettes financières

| Au 31 mars 2014 | Au 31 mars 2013 | Emissions | Remboursements | Variation de périmètre | Reclassement | Variation des cours de change | Au 31 mars 2014 |
|---|-----------------|--------------|----------------|------------------------|----------------|-------------------------------|------------------------|
| Emprunts obligataires | 0 | 0 | | | | | 0 |
| BPIFrance Innovation | 0 | 1 140 | | | | | 1 140 |
| Emprunts auprès étab. de crédit | 12 851 | 1 655 | | 1 437 | (2 102) | (81) | 13 760 |
| Dettes financières crédit-bail | 143 | 499 | | 264 | (236) | | 670 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Intérêts courus | 0 | 0 | | | | | 0 |
| Dettes financières non courantes | 12 994 | 3 294 | 0 | 1 701 | (2 338) | (81) | 15 570 |
| Emprunts obligataires | 0 | | | | | | 0 |
| BPIFrance Innovation | 38 | | (38) | | | | 0 |
| Emprunts auprès étab. de crédit | 1 385 | 327 | (1 666) | 350 | 2 102 | (10) | 2 488 |
| Dettes financières crédit-bail | 141 | 156 | (437) | 264 | 236 | | 360 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 0 | 1 401 | (387) | 899 | | (51) | 1 862 |
| Intérêts courus | 67 | 69 | (76) | 11 | | | 71 |
| Concours bancaires courants | 4 624 | 1 233 | | 3 898 | | (185) | 9 570 |
| Dettes financières courantes | 6 255 | 3 186 | (2 604) | 5 422 | 2 338 | (246) | 14 351 |
| Échéancement | | | | | | | Au 31 mars 2013 |
| Inférieur à un an | | | | | | | 14 351 |
| Compris entre un et deux ans | | | | | | | 3 478 |
| Compris entre deux et trois ans | | | | | | | 3 606 |
| Compris entre trois et quatre ans | | | | | | | 3 429 |
| Supérieur à cinq ans | | | | | | | 5 057 |
| Total | | | | | | | 29 921 |

| Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 | Emissions | Remboursements | Variation de périmètre | Reclassement | Variation des cours de change | Au 31 mars 2015 |
|---|-----------------|--------------|----------------|------------------------|----------------|-------------------------------|------------------------|
| Emprunts obligataires | 0 | | | | | | 0 |
| BPIFrance Innovation | 1 140 | | | | (64) | | 1 076 |
| Emprunts auprès étab. de crédit | 13 760 | 3 989 | | | (2 504) | (60) | 15 185 |
| Dettes financières crédit-bail | 670 | 372 | | | (119) | | 923 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 0 | | | | 15 | | 15 |
| Intérêts courus | 0 | | | | | | 0 |
| Dettes financières non courantes | 15 570 | 4 361 | 0 | 0 | (2 672) | (60) | 17 199 |
| Emprunts obligataires | 0 | | | | | | 0 |
| BPIFrance Innovation | 0 | 38 | | | 64 | | 102 |
| Emprunts auprès étab. de crédit | 2 488 | 81 | (2 438) | | 2 937 | (4) | 3 064 |
| Dettes financières crédit-bail | 360 | 108 | (208) | | 119 | | 379 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 1 862 | | (22) | | (448) | (14) | 1 378 |
| Intérêts courus | 71 | 9 | (11) | | | | 69 |
| Concours bancaires courants | 9 570 | 8 642 | | | | (75) | 18 137 |
| Dettes financières courantes | 14 351 | 8 878 | (2 679) | 0 | 2 672 | (93) | 23 129 |
| Échéancement | | | | | | | Au 31 mars 2015 |
| Inférieur à un an | | | | | | | 23 129 |
| Compris entre un et deux ans | | | | | | | 5 530 |
| Compris entre deux et trois ans | | | | | | | 4 091 |
| Compris entre trois et quatre ans | | | | | | | 3 860 |
| Supérieur à cinq ans | | | | | | | 3 717 |
| Total | | | | | | | 40 327 |

Les emprunts du Groupe sont principalement souscrits à taux fixe. Le taux moyen de financement à moyen terme est de l'ordre de 3,20%.

Les nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice sont d'une durée de 5 à 7 ans et à un taux fixe moyen de 2,3%.

Le Groupe n'est pas soumis à la réalisation de covenants bancaires.

Le Groupe bénéficie de facilités de trésorerie court terme (découverts, cession Dailly non notifiées) pour un montant maximum de 21 895 K€. Le taux moyen de financement à court terme est de Euribor 3M + 1,00%.

La trésorerie indiquée dans le Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés se détermine par différence entre :

- la Trésorerie et équivalent de trésorerie hors VMP et autres placements (Note 13) et,
- les Concours bancaires courants reportés ci-dessus.

Note 18 - Fournisseurs et autres créditeurs

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Dettes fournisseurs | 13 169 | 11 757 |
| Dettes sociales | 2 674 | 2 551 |
| Dettes fiscales | 2 095 | 1 248 |
| Comptes courants créditeurs | | 0 |
| Dettes diverses | 1 143 | 1 452 |
| Total | 19 080 | 17 008 |
| Échéancement | Au 30 septembre 2014 | Au 31 mars 2014 |
| Inférieur à un an | 19 080 | 17 008 |
| Compris entre un et cinq ans | - | - |
| Supérieur à cinq ans | - | - |
| Total | 19 080 | 17 008 |

NOTES SUR L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

Note 19 - Chiffre d'Affaires

| | Au 31 mars 2015 | | Au 31 mars 2014 | |
|-------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|
| Production vendue de biens | 51 685 | 84,1% | 39 667 | 78,1% |
| Production vendue de services | 5 001 | 8,1% | 5 232 | 10,3% |
| Ventes de marchandises | 4 759 | 7,7% | 5 865 | 11,6% |
| Total | 61 444 | 100,0% | 50 764 | 100,0% |

La "Production vendue de services" regroupe principalement les prestations de montage et de service après-vente.

Note 20 - Achats consommés

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|--------------------|--------------------|
| Achat sous-traitance industrielle | (5 107) | (6 781) |
| Achat matières premières, fournit. & aut. appro. | (27 587) | (20 085) |
| Variation stocks matières premières, fournit. & autres appro. | 5 316 | 1 361 |
| Achats de marchandises | (2 690) | (3 184) |
| Variation stocks de marchandises | (400) | (3 596) |
| Achats non stockés de matières et fournitures | (2 021) | (1 485) |
| Rep. dép. des stocks MP et marchandises | 114 | 209 |
| Total | (32 376) | (33 561) |

Note 21 - Charges externes

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Sous-traitance générale | (100) | (117) |
| Locations et charges locatives | (3 156) | (2 738) |
| Primes d'assurance | (677) | (473) |
| Entretiens et réparations | (780) | (590) |
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires | (4 363) | (4 008) |
| Publicités | (884) | (788) |
| Transports | (1 823) | (1 234) |
| Déplacements, missions | (1 692) | (1 208) |
| Frais postaux et télécommunication | (355) | (428) |
| Divers | (1 227) | (1 535) |
| Total | (15 057) | (13 119) |

Note 22 - Charges de personnel et effectifs

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|--------------------|--------------------|
| Rémunération du personnel | (14 150) | (10 727) |
| Charges sociales | (4 744) | (3 967) |
| Dotation nette pour engagement de retraite | 110 | (225) |
| TOTAL | (18 783) | (14 919) |

Effectifs moyens des sociétés intégrées

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Cadres | 90 | 70 |
| Techniciens et agents de maîtrise | 78 | 60 |
| Employés, ouvriers et C.D.D. | 159 | 142 |
| Total | 327 | 272 |

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), mis en place en France depuis le 1^{er} janvier 2013, représente un gain pour le Groupe de 236 K€ sur l'exercice qui est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'effectif ne comprend que les personnes salariées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe MND.

L'effectif des entités acquises est intégré proportionnellement à la durée de détention.

Note 23 – Autres produits et charges d'exploitation

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--|--------------------|--------------------|
| Crédits d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Export | 188 | 117 |
| Assurance - Indemnités | | 1 988 |
| Production immobilisée | 1 856 | 736 |
| Produits et charges diverses | 1 331 | 426 |
| Total | 3 375 | 3 267 |

Le poste « Assurance - Indemnités suite à sinistre » se rapporte à l'incendie survenu dans les locaux de la filiale italienne en décembre 2012. Le montant comptabilisé au 31 mars 2014, qui comprend principalement la perte d'exploitation supportée sur la période, est apuré au 31 mars 2015.

Le poste « Production immobilisée » regroupe l'activation des frais de développement (Note 6).

Le poste « Produits et charges diverses » regroupe les transferts de charges d'exploitation pour 335 K€, les autres produits et charges d'exploitation pour 996 K€.

Note 24 - Indicateur de performance

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 61 444 | 50 764 |
| Achats consommés | (32 376) | (33 561) |
| Charges externes | (15 057) | (13 119) |
| Charges de personnel | (18 783) | (14 919) |
| Impôts et taxes | (379) | (425) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 2 617 | 2 904 |
| EBITDA | (2 534) | (8 356) |

Le Groupe suit l'EBITDA comme indicateur de performance afin de mesurer la performance du Groupe indépendamment de sa politique de financement et d'amortissement.

EBITDA : Abbreviations de "Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization"

Le calcul de cet indicateur est déterminé comme suit :

EBITDA = Résultat Opérationnel Courant (ROC) + (amortissements, dépréciations, provisions)

Note 25 - Autres produits et charges opérationnels non courants

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|--------------------|--------------------|
| Abandon de dette commerciale | | |
| Frais acquisition des titres | (33) | (614) |
| Assurance - Indemnités | 300 | 0 |
| Résultat intermédiaire de pré-consolidation | 0 | (197) |
| Contentieux fiscal | | (97) |
| Autres produits | 227 | 4 |
| Autres charges | (625) | (50) |
| TOTAL | (131) | (954) |

Au 31 mars 2015, le poste « Assurance – Indemnités » se rapporte à un litige fournisseur.

Le poste « Autres produits » regroupe les produits exceptionnels et les produits de cessions d'immobilisations.

Enfin, sont regroupés dans le poste « Autres charges » les charges exceptionnelles pour un montant de 417 K€ et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

Note 26 - Résultat financier

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Gains de change | 951 | 72 |
| Pertes de change | (102) | (151) |
| Dividendes | | |
| Autres produits financiers | 80 | 51 |
| Produits financiers | 929 | (28) |
| Coût de l'endettement financier net | (1 301) | (811) |
| Autres charges financières | (5) | (2) |
| Charges financières | (1 307) | (813) |
| Résultat financier | (377) | (841) |

Au 31 mars 2015, des gains de change significatifs ont été constatés à l'échelle du Groupe en lien direct avec l'évolution des devises auxquelles le Groupe est principalement exposé, à savoir : Couronne Suédoise, Dollar Américain et Franc Suisse.

Note 27 - Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat, ainsi que la CVAE.

Composantes de la charge d'impôt

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|------------------|--------------------|--------------------|
| Impôts exigibles | (351) | (125) |
| Impôts différés | 2 354 | 2 129 |
| CVAE | (71) | (117) |
| TOTAL | 1 932 | 1 887 |

Rapprochement entre la charge théorique et la charge réelle

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|--------------------|--------------------|
| Résultat net | (2 300) | (10 133) |
| Impôts sur les bénéfices | (1 932) | (1 887) |
| Résultat avant impôt | (4 232) | (12 020) |
| Taux d'impôt théorique | 34,43% | 34,43% |
| Impôt théorique calculé au taux de la société mère | 1 457 | 4 138 |
| Différences permanentes | 183 | 55 |
| Déficits non activés | 274 | (1 812) |
| Ecart de taux | 64 | (248) |
| Autres | (46) | (246) |
| Charge réelle d'impôt | 1 932 | 1 887 |

Note 28 - Intégration fiscale française

Les filiales consolidées suivantes appartiennent au périmètre d'intégration fiscale français dont MONTAGNE ET NEIGE DEVELOPPEMENT est la société tête de groupe :

- TECHNOLOGIE ALPINE DE SECURITE

- MBS
- SUFAG
- ENTREPRISE DE TRAVAUX SPECIAUX
- LST ROPEWAY SYSTEMS
- GRC TEC INDUSTRIE
- TECHFUN

Note 29 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|--------------------|--------------------|
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€) | (2 300) | (10 133) |
| Nombre d'actions de droit ordinaire | 9 699 042 | 8 568 554 |
| Nombre moyen d'actions de droit ordinaire | 9 533 359 | 6 543 786 |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire | 999 364 | 999 364 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | | |
| Résultat en euros par action | (0,24) | (1,55) |
| Résultat dilué en euros par action | (0,24) | (1,55) |

AUTRES INFORMATIONS

Note 30 – Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – “Secteurs opérationnels”, l’information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l’affectation de ressources au secteur et d’évaluation de sa performance.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent les décisions stratégiques.

Au même titre que l’exercice précédent, le Groupe présente deux secteurs opérationnels, en conformité avec la norme IFRS 8 :

- sécurité & loisirs ;
- enneigement & remontées mécaniques.

Les deux secteurs opérationnels partagent :

- les mêmes forces commerciales, notamment dans les filiales de distribution du Groupe, mais aussi les principaux distributeurs ;
- les mêmes organisations industrielles (négoce et assemblage pour le secteur sécurité & loisirs / production industrielle importante pour le secteur enneigement et remontées mécaniques) ;
- la R&D commune sur un certain nombre de points entre enneigement et remontées mécaniques ;
- la vente de projets globaux pour le secteur enneigement et remontées mécaniques.

Les actifs immobilisés sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d’acquisition affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles. Ils n’incluent pas les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles, les impôts différés actifs ou passifs et les actifs financiers non courants.

L’information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après.

30.1. Informations par secteurs

Les secteurs opérationnels, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont sécurité & loisirs et enneigement & remontées mécaniques.

30.1.1 Résultats sectoriels

| | Au 31 mars 2014 | | |
|-------------------------------|--------------------|------------------------------------|----------|
| | Sécurité & Loisirs | Enneigement & Remontées Mécaniques | Total |
| Chiffre d'Affaires | 19 151 | 31 613 | 50 764 |
| Résultat Opérationnel Courant | (2 681) | (7 544) | (10 225) |
| Résultat Opérationnel | (2 986) | (8 193) | (11 179) |

| | Au 31 mars 2015 | | |
|-------------------------------|--------------------|------------------------------------|---------|
| | Sécurité & Loisirs | Enneigement & Remontées Mécaniques | Total |
| Chiffre d'Affaires | 20 772 | 40 672 | 61 444 |
| Résultat Opérationnel Courant | 320 | (4 045) | (3 726) |
| Résultat Opérationnel | 357 | (4 212) | (3 854) |

30.1.2 Répartition des actifs et des passifs (en K€)

| | Au 31 mars 2014 | | |
|--|--------------------|------------------------------------|---------------|
| | Sécurité & Loisirs | Enneigement & Remontées Mécaniques | Total |
| Actifs non courants | 14 178 | 9 704 | 23 883 |
| - goodwill | 9 256 | 2 379 | 11 635 |
| - autres actifs non courants | 4 923 | 7 325 | 12 248 |
| Actifs courants | 15 268 | 28 508 | 43 776 |
| - stocks | 6 122 | 13 151 | 19 273 |
| - créances clients et autres débiteurs | 6 920 | 10 959 | 17 879 |
| - autres actifs courants | 463 | 867 | 1 329 |
| - disponibilités | 1 763 | 3 531 | 5 294 |
| Total actif | 29 446 | 38 212 | 67 658 |
| Passifs non courants | 7 601 | 9 414 | 17 015 |
| - dettes financières | 7 351 | 8 219 | 15 570 |
| - autres passifs non courants | 250 | 1 196 | 1 445 |
| Passifs courants | 12 940 | 19 774 | 32 714 |
| - dettes financières | 4 696 | 9 655 | 14 351 |
| - dettes fournisseurs et autres créditeurs | 7 763 | 9 244 | 17 007 |
| - autres passifs courants | 481 | 875 | 1 356 |
| Total passif | 20 541 | 29 189 | 49 729 |

| | Au 31 mars 2015 | | |
|--|--------------------|------------------------------------|---------------|
| | Sécurité & Loisirs | Enneigement & Remontées Mécaniques | Total |
| Actifs non courants | 15 158 | 16 546 | 31 704 |
| - goodwill | 9 207 | 4 020 | 13 227 |
| - autres actifs non courants | 5 952 | 12 525 | 18 477 |
| Actifs courants | 14 693 | 35 597 | 50 290 |
| - stocks | 6 481 | 17 599 | 24 080 |
| - créances clients et autres débiteurs | 7 276 | 15 575 | 22 850 |
| - autres actifs courants | 534 | 934 | 1 468 |
| - disponibilités | 403 | 1 489 | 1 892 |
| Total actif | 29 851 | 52 142 | 81 994 |
| Passifs non courants | 6 882 | 11 363 | 18 245 |
| - dettes financières | 6 847 | 10 352 | 17 199 |
| - autres passifs non courants | 35 | 1 010 | 1 045 |
| Passifs courants | 13 829 | 30 217 | 44 046 |
| - dettes financières | 7 695 | 15 434 | 23 128 |
| - dettes fournisseurs et autres créditeurs | 5 566 | 13 526 | 19 091 |
| - autres passifs courants | 569 | 1 258 | 1 827 |
| Total passif | 20 711 | 41 580 | 62 291 |

30.2. Informations par zone géographique

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

| | Au 31 mars 2015 | | Au 31 mars 2014 | |
|---------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|
| | Chiffre d'affaires | Pourcentage | Chiffre d'affaires | Pourcentage |
| France | 19 734 | 32,1% | 20 637 | 40,7% |
| Allemagne | 1 183 | 1,9% | 2 390 | 4,7% |
| Autriche | 10 872 | 17,7% | 7 097 | 14,0% |
| Espagne | 2 105 | 3,4% | 522 | 1,0% |
| Italie | 4 649 | 7,6% | 3 050 | 6,0% |
| Suisse | 2 390 | 3,9% | 1 921 | 3,8% |
| Slovaquie | 1 523 | 2,5% | 2 621 | 5,2% |
| Suède | 6 825 | 11,1% | 6 932 | 13,7% |
| Reste de l'Europe (hors France) | 1 644 | 2,7% | 2 622 | 5,2% |
| Etats-Unis | 2 826 | 4,6% | 883 | 1,7% |
| Turquie | 3 005 | 4,9% | 1 598 | 3,1% |
| Chine | 2 368 | 3,9% | | |
| Reste du monde | 2 322 | 3,8% | 491 | 1,0% |
| Total | 61 444 | 100,0% | 50 764 | 100,0% |

Note 31 - Instruments financiers

| Au 31 mars 2015 | Désignation des instruments financiers | Niveau de juste valeur (cf. infra) | Valeur nette comptable | Juste valeur |
|---|--|------------------------------------|------------------------|---------------|
| Actifs | | | | |
| Titres non consolidés et créances rattachées | A | | 0 | 0 |
| Autres actifs financiers non courants | D | | 5 385 | 5 385 |
| Clients et autres débiteurs | D | | 22 849 | 22 849 |
| Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance) | D | 2 | 1 756 | 1 756 |
| Juste valeur des instruments financiers | B | 2 | 0 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | B | 1 | 1 892 | 1 892 |
| Total | | | 31 882 | 31 882 |
| Passifs | | | | |
| Dettes financières (part à plus et à moins d'un an) | C | 2 | 22 191 | 22 191 |
| Juste valeur des instruments financiers | B | 2 | 0 | 0 |
| Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an) | C | | 0 | 0 |
| Concours bancaires courants | D | | 18 137 | 18 137 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | D | | 19 080 | 19 080 |
| Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance) | D | | 1 838 | 1 838 |
| Total | | | 61 246 | 61 246 |

A - Actifs disponibles à la vente

B - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C - Actifs et passifs évalués au coût amorti

D - Actifs et passifs évalués au coût

E - Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué sur l'exercice.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement) soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés en trois catégories selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (d'application obligatoire à compter de 2013) mise en œuvre sur l'exercice 2014/2015, très proche de la norme IFRS 7 appliquée précédemment :

- **Niveau 1** (prix cotés sur un marché actif) : trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- **Niveau 2** : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix, à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif : swaps et ventes à terme, emprunts et dettes financières ;
- **Niveau 3** : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (ex : partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés) : titres de sociétés non consolidées.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13, mise en œuvre sur l'exercice 2014/2015, n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et

risque de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs,...).

Note 32 - Facteurs de risques financiers

32.1. Risque de taux d'intérêts

Au 31 mars 2015, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 40 328 K€ (Note 17) et son échéancier est le suivant :

- part à moins d'un an : 23 130 K€
- de 1 à 5 ans : 13 481 K€
- Au-delà de 5 ans : 3 717 K€

L'endettement financier n'est pas soumis à des clauses de covenants.

L'essentiel de la dette bancaire est souscrite à taux fixe dont le taux moyen ressort à environ 3,2 %.

Les financements à court terme (concours bancaires) sont rémunérés sur la base de l'Euribor 3M + 0,60% en moyenne. Si les taux variables venaient à monter, le Groupe mettrait en place des instruments de couverture lui permettant de se prémunir au mieux du risque de taux.

Cependant, au 31 mars 2015, compte tenu d'un total de dettes moyen terme à taux variable représentant moins de 25% de la dette financière brute moyen terme et d'un coût net de l'endettement financier s'établissant à (1 306) K€, le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt de +/- 1% est sans incidence matérielle ni sur la valeur de marché de l'endettement, ni sur le niveau de résultat consolidé.

32.2. Risque de change

Ce risque est considéré comme significatif à ce jour au regard du caractère croissant des transactions effectuées en devises et des fluctuations du cours des devises sur l'année 2014-2015. Le gain net de change comptabilisé au 31 mars 2015 s'est élevé à 849 K€. Le Groupe considère que la sensibilité en année pleine d'une variation des taux de change de +/- 10% serait sans incidence matérielle au regard du résultat consolidé dégagé.

Compte tenu de son fort développement à l'étranger, le Groupe étudie avec ses partenaires financiers la mise en place d'une politique de couverture de risque de change sur l'exercice à venir.

32.3. Risque de liquidité

Sur l'exercice 2014/2015, le Groupe a concentré ses efforts sur l'amélioration de sa rentabilité et la réalisation du plan de restructuration annoncé en début d'exercice. Cette phase nécessaire et aboutie a permis au Groupe de redresser significativement le niveau de la marge brute de l'ensemble de ses activités et de maîtriser ses coûts de structure afin de pérenniser son développement.

Dans le même temps, le besoin en fonds de roulement en date du 31 mars 2015 a augmenté, principalement le poste client de 6,7 M€ et le stock de 5,5 M€. L'augmentation du poste client s'explique par des commandes prises et réalisées en fin de période, mais aussi par un décalage des règlements clients pour partie à cause de règlements tardifs de nos clients suite à un début d'hiver difficile sur l'ensemble de l'arc alpin. Le Groupe a également constaté une augmentation de son stock dépourvu de l'appui d'un système d'information unifié, en phase de déploiement, comme évoqué dans les informations générales en début du rapport financier.

Conséquemment, en date du 31 mars 2015, la trésorerie du Groupe s'élève à 1,9 M€ et les concours bancaires courants à 18,1 M€. Le Groupe comptabilise donc une trésorerie nette négative de 16,2 M€.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour assurer notamment le financement de ses activités courantes au regard de la saisonnalité marquée de l'activité.

Ainsi, au regard de sa trésorerie nette négative au 31 mars 2015 et compte tenu des échéances programmées de remboursement de la dette financière actuelle (hors découvert bancaire) représentant un montant total d'environ 3,7 M€ au cours des 12 prochains mois et des dépenses d'activité courantes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à l'horizon d'un an. Il estime à ce jour être en mesure de faire face à ses échéances à venir, compte tenu des autorisations de financement dont il dispose déjà, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous et de lignes complémentaires détaillées ci-après :

| Nature des autorisations | Plafond autorisé au 31 mars 2015 | Montant utilisé au 31 mars 2015 |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|
| Découvert | 7 495 | 7 344 |
| Dailly | 10 400 | 9 977 |
| Cessions de créances sur marchés publics | 4 000 | 816 |
| Total | 21 895 | 18 137 |

Il s'agit de lignes de financement obtenues par les entités du Groupe pour des durées majoritairement annuelles dont le renouvellement intervient traditionnellement entre septembre et octobre à l'issue de l'assemblée générale d'approbation de comptes.

Il se pourrait toutefois que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir ralentir ses investissements en R&D et en développement commercial, notamment à l'international.

Le conseil d'administration a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour assurer le financement nécessaire à la période postérieure, de ses projets de R&D et de développement à l'international :

(i) le contrat d'Equity Line portant sur la création potentielle restante en date du 31 mars 2015 de 2.200.000 nouvelles actions.

(ii) la demande d'augmentation des lignes de financement en cours d'instruction auprès du pool bancaire français existant pour un montant total de 8,0 M€. Il est important de noter que le Groupe a obtenu au profit du pool bancaire français un accord de garantie sur stocks de 8 M€ afin de conforter sa demande d'extension de lignes.

(iii) un accord contractuel signé au cours du premier trimestre de l'exercice 2015/2016 avec un nouveau partenaire bancaire sur la zone Asie pour un montant complémentaire de 1 M€ de ligne d'escompte de factures.

(iv) un plan de réduction du besoin en fond de roulement ciblé par entité afin de diminuer les stocks et de les adapter au plus près des besoins opérationnels mais aussi afin d'anticiper et de maîtriser les règlements clients.

(iv) enfin, le Groupe ne s'interdit aucunement de faire à nouveau appel au marché.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

32.4. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe effectue ses transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 mise en œuvre sur l'exercice 2014/2015 n'a pas conduit à identifier un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et de crédit propre) dans l'appréciation de la juste valeur des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés (contreparties bancaires de 1er rang, dérivés non significatifs).

32.5. Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Les clients du Groupe sont principalement des exploitants de station de ski, de taille disparate avec des acteurs majeurs tels que la Compagnie des Alpes mais également des intervenants de moindre taille, susceptibles de connaître des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante du marché de la montagne dans les pays où il opère, notamment par suite d'un enneigement fortement réduit au cours d'une saison, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le Groupe considère ce risque limité tant au regard de la diversité géographique de ses clients que de la complémentarité de ses produits (enneigeurs en cas de manque de neige, ou déclencheurs préventifs d'avalanches en cas de chutes importantes de neige par exemple).

Par ailleurs, la stratégie du Groupe engagée depuis plusieurs exercices à travers l'implantation d'un réseau de distribution international permettant de commercialiser sur plusieurs continents et un élargissement des activités à des secteurs non liés à la neige (activité de prévention de risques naturels, équipements de sites de loisirs) limitent ce risque. Enfin, un programme de développement d'une nouvelle activité dans le domaine des transports urbains devrait à terme conduire à atténuer encore davantage la sensibilité du Groupe à l'importance de l'enneigement naturel.

Le Groupe n'a été que peu confronté à des problèmes de solvabilité de ses clients comme le montre le faible montant des provisions pour dépréciation.

32.6. Risques de dilution

A ce jour, il n'existe aucun risque de dilution, la Société n'ayant pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. La Société ne peut toutefois garantir qu'à l'avenir, des émissions de ce type ou attributions gratuites d'actions ne soient pas réalisées dans le cadre de sa politique de motivation de ses salariés ou que le développement de l'activité ne nécessite une ou plusieurs levées de fonds complémentaires. L'une ou l'autre de ces opérations générerait alors une dilution pour les actionnaires de la Société.

Note 33 - Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe MND, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe MND.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément aux transactions prévues par la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour les exercices 2014 et 2015 est la suivante par nature et par partie liée :

| Ligne des états financiers | Nature | Parties liées | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|----------------------------|--------------|--|-----------------|-----------------|
| Charges externes | Fees (1) | Montagne & Vallée | (810) | (900) |
| Charges externes | FD (2) | Montagne & Vallée | (384) | (317) |
| Charges externes | Fees (3) | Gespi Swiss | (226) | (200) |
| Charges externes | Loyers (4) | Montagne & Vallée | (890) | (223) |
| Charges externes | Loyers (5) | SCI Immo MND | 0 | (347) |
| Charges externes | Loyers (6) | SCI Immo Italia | (179) | (199) |
| Charges externes | Loyers (7) | SCI JLS | (264) | (270) |
| Charges externes | Loyers (8) | SCI MOROMAYA | (99) | 0 |
| Rémunérations | Salaire (9) | Xavier Gallot-Lavallee | (6) | (5) |
| Rémunérations | Salaire (9) | Roland Didier | (18) | (16) |
| Rémunérations | Salaire (10) | Sergio LIMA (Administrateur de Gespi Swiss) | (151) | (251) |
| Bilan | Dettes | Montagne & Vallée | 1 892 | 1 494 |
| Bilan | Dettes | Gespi Swiss | 21 | 13 |

(1) Convention d'animation entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant la prise en charge de les rémunérations de Monsieur Xavier Gallot-Lavallée, PDG du Groupe, et de Monsieur Roland Didier, Directeur Général Délégué du Groupe, auparavant rémunéré directement par MND, ainsi que la refacturation de la convention conclue entre MONTAGNE ET VALLEE et OBNEVE, société contrôlée par Monsieur Ernesto BASSETTI, administrateur du Groupe MND.

(2) Refacturation des frais de déplacement et de représentation de Messieurs Xavier Gallot-Lavallée, Ernesto Bassetti et Roland Didier

(3) Convention de prestations de services conclue par Gespi Swiss avec le Groupe MND, concernant les prestations de développement commercial de Monsieur Sergio Lima. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

(4) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue le 22/11/2013 entre MONTAGNE ET VALLEE et le Groupe MND, incluant l'augmentation des superficies qui ont permis de regrouper 4 sites en un seul

(5) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre la SCI Immo SHDL et le Groupe MND, terminée le 22/11/2013 et reprise au nom de MONTAGNE ET VALLEE (cf (4)). SCI Immo SHDL est contrôlée majoritairement par Xavier GALLOT-LAVALLEE, Président Directeur Général de MND SA au 31 mars 2015.

(6) Convention de location relative aux locaux de Brescia (Italie) conclue entre MND ITALIA et la Srl Immo BRESCIA, filiale à 100% de Montagne et Vallée. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

(7) Convention de location relative aux locaux de Tours en Savoie conclue entre MBS et la SCI JLS contrôlée minoritairement par MONTAGNE ET VALLEE. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

(8) Convention de location relative aux locaux de Sainte-Hélène du Lac conclue entre TECHFUN et la SARL MOROMAYA contrôlée majoritairement par MONTAGNE ET VALLEE.

(9) Rémunération des mandataires sociaux (PV du Conseil d'Administration du 21/06/2013).

(10) Contrat de travail conclu entre Sergio LIMA (Administrateur de Gespi Swiss) et MND Swiss SA. Le montant inclut l'ensemble des frais de déplacement de Monsieur Sergio Lima pour son activité au sein du Groupe. Entrée en cours d'exercice au 31 mars 2013.

Note 34 - Rémunérations des dirigeants

La société MND est devenue une Société Anonyme à conseil d'administration depuis le 15 mai 2013.

Au titre de l'exercice écoulé, les rémunérations versées par le Groupe aux dirigeants (PDG, DGD et autres membres du conseil d'administration) figurent dans la note 33 ci-dessus et sont notamment relatives :

- aux honoraires liés à la convention de management fees conclue entre le Groupe MND et Montagne et Vallée ;
- à divers contrats de prestations de services ;
- à des contrats de travail ;
- à des indemnités de mandat.

Note 35 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

Engagements donnés

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|---|--------------------|--------------------|
| Cautions | 721 | 845 |
| Nantissements (titres, fonds de commerce, autres) | 9 724 | 10 971 |
| Dailly | 9 977 | 2 578 |
| Location simple | 12 713 | 13 033 |
| Autres | | |
| Total engagements donnés | 33 135 | 27 427 |

Engagements reçus

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| Cautions | | |
| Nantissements | | |
| Autres | | |
| Total engagements reçus | 0 | 0 |

Précisions sur les engagements donnés :

- Les suretés réelles (nantissement de titres et de fonds de commerce) sont données en garantie pour des dettes financières.
- Les cautions bancaires sont données sur marché, retenues de garantie ou paiements d'acompte.
- Conformément aux termes du contrat d'émission des ADP 2012, la société a une obligation de paiement annuel d'une somme de 4% du produit brut de l'émission au titre de la rémunération du mandant, représentant l'ensemble des porteurs ADP, soit 100 K€ par an.
- Les Dailly sont présentés en tant qu'engagements donnés hors bilan mais ils restent consolidés dans les comptes du Groupe dans les passifs financiers.
- Les contrats de location simple sont de nature immobilière et mobilière. La ventilation des loyers restants à payer par échéance est la suivante :

| | Au 31 mars 2015 | Au 31 mars 2014 |
|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Inférieur à un an | 2 722 | 2 610 |
| Compris entre un et cinq ans | 7 067 | 6 782 |
| Supérieur à cinq ans | 2 924 | 3 641 |
| Total | 12 713 | 13 033 |

Note 36 - Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la Société ou du Groupe.

Note 37 - Événements postérieurs à la clôture de la période

Signature d'un accord de partenariat entre VINCI et MND dans le cadre du premier appareil de transport urbain

VINCI Construction France, à travers sa filiale lyonnaise VCF TP, et le Groupe MND ont validé en date du 12 mai 2015 un accord prévoyant une collaboration dans le cadre de la conception-réalisation du premier projet de transport urbain par câble de type débrayable :

- VINCI met à disposition ses moyens ainsi que son savoir-faire, notamment en matière de structure et de dimensionnement des ouvrages béton ;
- MND met à disposition ses moyens, son savoir-faire et son expérience dans le domaine du transport par câbles et sur la définition des aspects fonctionnels d'exploitation dans le domaine de la réglementation en vigueur.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation administrative d'usage, ce premier projet pourrait-être mis en service durant l'année 2017.

Avec cet accord et la nouvelle génération d'appareils débrayable, MND se positionne sur le marché porteur de la mobilité urbaine douce avec des projets qui fleurissent partout dans le monde.

Hormis les points mentionnés ci-dessus, aucun événement postérieur à la clôture de la période n'est à mentionner.

Note 38 – Honoraires des commissaires aux comptes

| | Au 31 mars 2015 | | | | Au 31 mars 2014 | | | |
|---|---------------------|-------------|--------------------------|-------------|---------------------|-------------|--------------------------|-------------|
| | Deloitte & Associés | | Orfis Réseau Baker Tilly | | Deloitte & Associés | | Orfis Réseau Baker Tilly | |
| | K€ | % | K€ | % | K€ | % | K€ | % |
| Audit | | | | | | | | |
| > Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| * Emetteur | 27 | 29% | 27 | 33% | 26 | 19% | 26 | 32% |
| * Filiales intégrées globalement | 65 | 71% | 56 | 67% | 76 | 56% | 51 | 63% |
| | | 0% | | | | | | |
| >Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% |
| * Emetteur | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% |
| * Filiales intégrées globalement | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% |
| Sous-Total | 92 | 100% | 83 | 100% | 102 | 75% | 76 | 95% |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | 0% | | 0% | | | | |
| > Juridique, fiscal, social | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% |
| > Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit) | 0 | 0% | 0 | 0% | 35 | 25% | 4 | 5% |
| Sous-total | 0 | 0% | 0 | 0% | 35 | 25% | 4 | 5% |
| TOTAL | 92 | 100% | 83 | 100% | 136 | 100% | 81 | 100% |

7- ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés dans le rapport financier sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe MND, et que le rapport financier présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice et de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées, ainsi que des principaux risques et incertitudes.

Xavier Gallot-Lavallée
Président Directeur Général